

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022**

---

**Bureau**

**Président :** M. Matthieu Jotterand  
**Vice-président :** M. Armando Couto  
**Secrétaire :** Mme Deborah Mühle  
**Membres :** M. Alain Fischer, M. Christian Haas

**Sont présents :**

Mme Nathalie Adam, M. Simon Antich, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sonmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

**Excusés :**

Mme Evis Baranyai, Mme Vally Carter, M. Thierry Dérobert, M. Alain Fischer

**Assistent à la séance :** Mme Corinne Gachet, Maire  
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,  
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative  
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Prestation de serment de Mme Sevinc SONMEZ (S), en remplacement de M. Thierno BARRY
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2022
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
  - Création d'une nouvelle Brigade du stationnement en remplacement de la gestion du stationnement par la Fondation des parkings

**NOUVEAUX OBJETS**

- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) 285-22.03 Remplacement de caméras de surveillance – Crédit **p. 833**  
**Entrée en matière** d'investissement  
Fr. 100'000.--

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

- |    |   |   |        |
|----|---|---|--------|
| b) | 286-22.03<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 800'000.--   | Aménagement de la garderie Le Petit Prince dans l'immeuble de la coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons – Crédit de construction          | p. 835 |
| c) | 287-22.03<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 7'010'000.-- | Acquisition d'un entrepôt et de surfaces de bureaux pour le service de l'environnement dans la ZIA Rambossons – Crédit d'investissement | p. 835 |
- 8) Motions – Résolutions
- |    |  |        |
|----|--|--------|
| a) | Projet d'abrogation du plan localisé de quartier n°28471, situé entre le chemin des Fraisières et le chemin des Voirets sur les parcelles 1106, 3845, 3848, 3457 et 3859 et avant-projet de loi abrogeant la loi n°28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 (R061-2022) | p. 836 |
| b) | Résolution du groupe des Verts « Conditions posées à l'éventuelle application de la dérogation à l'établissement d'un PLQ pour le projet de patinoire de Trèfle-Blanc » (R062-2022)  | p. 838 |
| c) | Résolution des groupes des Verts, socialiste, PDC-VL, PLR « Solidarité avec les Ukrainiennes et Ukrainiens réfugié.e.s en Suisse » (R063-2022)   | p. 843 |
- RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**
- 9) Commission des sports, séance du 9 février 2022, rapporteur Mme Véronique EQUEY
- |    |                        |        |
|----|------------------------|--------|
| a) | Bilan Tuttisports 2021 | p. 847 |
| b) | Chèque sport 2020-2021 | p. 847 |
- 10) Commission de l'administration, séance du 28 février 2022, rapporteur M. Mauro MARTELLA
- |    |  |        |
|----|--|--------|
| a) | Présentation du rapport sur l'égalité  | p. 848 |
| b) | Organisation des séances d'ici au mois de juin en lien avec la refonte du système de classification et des statuts | p. 849 |
| c) | Divers   |        |
- 11) Commission de la sécurité, séance du 2 mars 2022, rapporteur M. Michel VERGAIN
- |    |  |        |
|----|--|--------|
| a) | Confier les contrôles du stationnement à des contrôleurs municipaux du stationnement : que des avantages | p. 850 |
| b) | Bilan COVID  | p. 852 |
| c) | Divers   |        |
- 12) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 3 mars 2022, rapporteur Mme Virginie VANDEPUTTE  
Divers
- 13) Commission des travaux, séance du 7 mars 2022, rapporteur Mme Kristine BEUN
- |    |  |        |
|----|--|--------|
| a) | Présentation des résultats des indices de chaleur (IDC) 2020 des bâtiments du patrimoine administratif   | p. 854 |
| b) | Présentation du projet de conduite à distance Cadiom au Petit-Lancy pour le raccordement de bâtiments du patrimoine administratif et financier | p. 855 |
| c) | Divers   |        |

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022****POINTS FINAUX**

- |   |        |
|---|--------|
| 14) Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont, en remplacement de M. Thierry AESCHBACHER (PLR) | p. 857 |
| 15) Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Fondation communale immobilière de Lancy, en remplacement de M. Thierno BARRY (S)                   | p. 858 |
| 16) Propositions individuelles et questions   | p. 858 |
| Questions du public au Conseil administratif  | Annexe |

\* \* \* \* \*

M. Jotterand : bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 24 mars 2022. Je souhaite la bienvenue à Mme la Maire, Mme la Conseillère administrative, M. le Conseiller administratif, M. le chef de service, Mme la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames les représentantes et Messieurs les représentants des médias, Mesdames et Messieurs du public.

Nous voilà enfin de retour dans cette salle, sans masque ; cela dit, vous pouvez, si vous le souhaitez continuer à le porter. Je vois encore que vous n'avez pas toutes et tous inséré vos cartes de vote dans la fente qui se trouve devant vous. Je vois déjà des micros clignoter, nous allons petit à petit vous expliquer comment ce système fonctionne. Je le découvrirai aussi, je vous prierai donc de l'indulgence et de la bienveillance pour cette première séance et le rodage nécessaire qui ira ensuite. Celles et ceux qui ont le micro qui clignote, c'est parce qu'ils ont d'ores et déjà demandé la parole, celle-ci ne peut pas s'annuler par vous-même, c'est donc moi qui vais le faire. Concernant les boutons pour le vote, le signe « + » veut dire oui, le « 0 » c'est l'abstention et le signe « - » veut dire non.

J'excuse l'absence de Mme Carter, M. Dérobert, M. Fischer, ainsi que de M. le Secrétaire général.

**POINTS INITIAUX**

- 1) PRESTATION DE SERMENT DE MME SEVINC SONMEZ, EN REMPLACEMENT DE M. THIerno BARRY (S), DEMISSIONNAIRE**

---

M. Jotterand : nous allons tout d'abord lire la lettre de démission de M. Barry.

Mme Mühle :

*Objet : lettre de démission du Conseil municipal de Lancy*

*Après 7 ans passés au Conseil municipal, j'ai décidé de quitter celui-ci à compter de la réception de cette lettre. Je pars avec beaucoup d'émotion d'une part et avec satisfaction d'autre part par rapport à tout ce que mon groupe et moi avons pu apporter de positif et constructif au sein de l'hémicycle.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

*J'ai eu du plaisir et de la fierté à exercer le mandat politique qui nous a été confié. J'en retiens surtout que malgré les différences partisans qui peuvent parfois nous opposer, les relations personnelles sont toujours restées respectueuses et même conviviales dirais-je. Ceci représente pour moi la preuve d'une démocratie en bonne santé.*

*Pour terminer, j'aimerais remercier chaleureusement le groupe socialiste du Conseil municipal, ma section, mon parti, pour l'engagement sans faille que nous avons porté ensemble au cours de ces années.*

*Mes remerciements vont également à l'endroit de mes collègues des autres groupes politiques, des collaborateurs et collaboratrices de l'administration qui garantissent la qualité des prestations municipales et font un travail remarquable pour le vivre ensemble et la lutte contre les inégalités à Lancy.*

*Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les CM, mes meilleures salutations.*

*Au revoir !*

*Thierno Barry*

M. Jotterand : nous allons à présent passer à la lecture de la lettre du service des votations et élections.

Mme Mühle :

*« Madame, Monsieur,*

*Pour faire suite à la démission de Monsieur Thierno BARRY du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Madame Sevinc SÖNMEZ accepte la fonction de conseillère municipale de votre commune.*

*En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.*

*Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressée.*

*Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.*

*Patrick Ascheri  
Chef de service »*

M. Jotterand : Mme Sönmez, je vous prie de venir devant moi, Mesdames et Messieurs je vous prie de vous lever.

*L'assemblée se lève.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

M. Jotterand : Mme Sönmez, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Mme Sönmez : je le promets.

M. Jotterand : merci Mme Sönmez, bienvenue parmi nous.

*L'assemblée applaudit.*

### 2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. Mayer : nous souhaiterions ajouter la résolution que vous avez trouvée sur vos bureaux.

M. Jotterand : s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, nous allons voter l'ordre du jour avec cette modification.

*L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.*

### 3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

---

Le procès-verbal est approuvé.

### 4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

M. Jotterand : par rapport au voyage du Conseil municipal, pour lequel vous avez déjà été avisés de la date du 9 avril, je ne suis pas encore en mesure de vous donner tous les éléments du programme, il s'agit d'une surprise !

Vous avez également reçu avec l'ordre du jour le planning des séances du Conseil municipal pour l'année scolaire 2022-2023. S'il ne vous inspire aucun commentaire, nous allons voter formellement ce planning.

*Le planning des séances du Conseil municipal pour l'année 2022-2023 est approuvé.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

M. Jotterand : j'aimerais préciser que si vous vous trompez durant le vote, vous pouvez modifier votre vote jusqu'à la fin du compte à rebours.

Nous avons reçu sept courriers ce mois. Deux lettres vous ont déjà été lues.

Il y a également la réponse de l'Association des communes genevoises par rapport à notre courrier qui faisait suite à notre résolution de la dernière fois qui rappelle la mise en place d'une formation sur le sujet du climat à l'automne 2022.

Il y a un e-mail de Lignum, qui est l'organisation faîtière de l'économie suisse de la forêt et du bois qui nous vante les mérites d'une construction avec le bois.

Il y avait également un courriel sur la dangerosité de la route du Grand-Lancy en direction d'Onex qui a été transmis au Conseil administratif et qui a d'ores et déjà répondu.

Nous avons également reçu un courrier de l'Association Urgens dont le Bureau a décidé de vous donner lecture.

Mme Mühle :

Lettre de Urgens, Association d'entraide reconnue d'utilité publique du 24 février 2022, adressée à Mme Moyard, Conseillère administrative et à M. Jotterand, Président du Conseil municipal de la Ville de Lancy

*Concerne : situation de l'association URGENS*

*Madame la Conseillère administrative,*

*C'est avec une certaine amertume, voire de la désillusion, qu'en tant que président de l'association URGENS je vous adresse ce courrier. Sans revenir sur le détail de tout le processus qui nous a conduits à vous solliciter pour obtenir un appui de la part de la Commune, nous constatons aujourd'hui que vous n'avez pas pris la peine de nous communiquer par écrit votre fin de non-recevoir qui nous a été rapportée oralement par M. Künzi lors de notre rencontre du 15 décembre 2021 dans les locaux du service des affaires sociales.*

*Depuis notre première séance du 28 août 2020 à laquelle vous avez assisté, nous n'avons plus obtenu que des informations transmises par votre chef de service. Au cours de ces échanges, les difficultés rencontrées par l'association URGENS en cette période de Covid ont été largement discutées et documentées ; non seulement par la remise des pièces demandées par votre service, mais aussi par divers articles parus dans « Le Lancéen » (2019 et 2020 notamment).*

*Notre déception est renforcée par le fait que vous semblez motivée par le traitement rapide de nombreux dossiers à caractère social. Or, l'association URGENS, et cela a été évoqué par vos propres services, pourrait très bien s'intégrer dans cette dynamique. La synergie avec Contact emploi jeunes et l'intégration dans le processus « Espace public mieux vivre ensemble » au square Clair-Matin au vu de la proximité et de la nature de notre foyer en sont deux exemples flagrants. Nous avons même suggéré, sans équivoque, une municipalisation pure et simple de l'association, ce qui démontre notre esprit d'ouverture et notre volonté de faire perdurer une structure nécessaire à la réinsertion d'une frange de la population particulièrement fragilisée et marginalisée, les jeunes de 18 à 25 ans.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

*Notre action nous apparaît, par conséquent, complémentaire à celle de Contact emploi jeunes. Or, à part une entrée en matière de votre part à propos d'un problème de coûts liés à la mise en conformité des installations électriques du foyer, propriété de la Ville de Lancy, aucune explication tangible ne nous a été fournie.*

*Après trente années d'existence, avec deux personnes ressources aux compétences éducatives avérées et un bilan de premier ordre obtenu pour la réintégration et la formation de plusieurs dizaines de jeunes depuis son origine (en dernier lieu, deux jeunes vont rejoindre l'EPFL en juin...), l'association URGENS est une structure qui donne satisfaction et qui nous semble avoir toute son importance pour une ville comme Lancy.*

*Sans aucune mobilisation de votre part, nous sommes désormais contraints d'envisager la fin de ce formidable projet.*

*Tenant compte de votre position à ce jour, nous transmettons ce courrier au Président du Conseil municipal, ainsi qu'aux donateurs et anciens membres de l'association.*

*En attente de votre réponse et restant volontiers à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments distingués.*

*Pierre Mancino  
Président de l'association*

Mme Moyard : je pourrais bien entendu revenir plus en détail sur cette question en Commission sociale si c'était souhaité, néanmoins étant donné que le Bureau a souhaité la lecture de ce courrier qui est relativement à charge, pour ce que vous avez entendu, à destination du Conseil administratif et précisément de mes services, je voulais juste vous indiquer, sans faire bien entendu tout l'exposé, d'une part que URGENS avait reçu un courrier de ma part en réponse à celui-ci ; d'autre part vous dire très brièvement qu'effectivement je confirme que le Conseil administratif n'a pas souhaité octroyer une subvention ou organiser la municipalisation de l'association URGENS dont le budget se chiffre à Fr. 200'000.— à peu près - donc c'est de ce genre de montant qu'on aurait parlé - pour différentes raisons.

D'une part, les horizons de temps qui nous avaient été initialement annoncés de pérennité des activités se sont réduits comme peau de chagrin, donc l'association a récemment indiqué qu'elle n'était plus en mesure d'assurer ses prestations au-delà de juin 2022, alors qu'initialement elle pouvait envisager de le faire jusqu'à la fin 2022 et qu'une éventuelle discussion entrerait en matière pour 2023.

D'autre part, je ne vais pas épiloguer sur les questions de personnes, c'est relativement normal que des entités doivent travailler avec des services et des fonctionnaires et pas systématiquement avec des magistrats au vu des agendas et même de la technicité des différents dossiers, mais le cœur – je pense que c'est cela qui vous intéresse – de la raison pour laquelle le Conseil administratif a décidé de ne pas entrer en matière pour sauver URGENS, c'est le fait que l'accompagnement social en parallèle à une offre d'hébergement pour des jeunes de la commune est une activité qui existe déjà au sein de la commune, via Contact emploi jeunes. Nous engageons beaucoup de moyens avec des appartements-relais et nous faisons déjà ce travail. Donc quand nous subventionnons des entités, c'est pour compléter les prestations pour ce que nous ne faisons pas déjà, mais pas pour faire une deuxième fois, un peu différemment mais un peu pareil, des choses prises en charge par les services directement.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

Dernier point : la villa qui est mise gracieusement à disposition depuis des décennies par la Ville de Lancy est une subvention non-monnaire. Donc il y a bien un soutien de Lancy même s'il n'est pas considéré comme suffisant par l'association. Cette villa, comme un certain nombre d'autres doit être rénovée lourdement, il a donc fallu prendre des mesures rapides de sécurisation du système électrique vétuste et il s'agit aujourd'hui de faire une rénovation lourde qui de toute façon aurait abouti à une cessation des activités pendant 1 à 2 ans.

Il y a d'autres raisons sur lesquelles je ne reviens pas quant au fonctionnement ou modalités de travail de cette association, l'ensemble de ces éléments font que le Conseil administratif a pris cette décision, on ne peut pas sauver tous les commerçants à Lancy, on ne peut pas sauver toutes les associations à Lancy.

La raison pour laquelle URGENS se trouve dans cette situation c'est que son modèle financier ne tient plus du fait du changement du cadre légal, mais nous ne pouvons pas forcément répondre à l'entier des demandes et il n'y a pas que cette association qui ne trouve pas une réponse favorable auprès des services étant donné le nombre de sollicitations auquel fait face le Conseil administratif.

M. Jotterand : avant de poursuivre, j'ai déjà vu plusieurs d'entre vous prendre des photos, je vous rappelle que même si nous sommes contents de revenir dans cette salle, le Conseil municipal ne doit pas être filmé sans l'autorisation préalable du Bureau.

Nous avons un dernier courrier qui est une invitation à la Course à travers le coteau à Bernex le 30 avril à 16h15. C'est une course par équipe, si des Conseillers municipaux et Conseillères municipales souhaitent faire équipe pour courir à travers le coteau, il faut vous adresser à la Présidente de la Commission des sports, Mme Monod, qui recueillera vos candidatures et organisera l'équipe.

### 5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Mme Gachet : M. Aeschbacher nous a quitté lors du dernier Conseil municipal et je tenais aujourd'hui, au nom du Conseil administratif, à lui rendre honneur.

Thierry Aeschbacher a fait deux mandats en tant que Conseiller municipal, un premier entre 2003 et 2010, il a pris une petite pause de 5 ans pour rempiler en 2015 et il nous quitte aujourd'hui en 2022.

Thierry a participé à de très nombreuses commissions : Administration, Finances, Sécurité, Sports, Travaux, Aménagement. Il était également membre de la FCIL et de la Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont. Également membre du Bureau.

Thierry ne laisse pas indifférent. On peut être d'accord, on peut ne pas être d'accord, mais il ne laisse pas indifférent. Il a quand même une réputation qui le suit par rapport à certains coups de gueule, il est ferme dans ses positions, il les explique, il est de temps en temps piquant, mais j'ai toujours apprécié en tout cas cette franchise et c'est quelque chose qui personnellement va me manquer, c'est de dire clairement les choses et de les poser.

Le dialogue a toujours été possible, c'est clair qu'il faut être prêt, il faut être armé, il faut avoir de bons arguments parce qu'il n'était pas facile à la négociation mais il entendait, il écoutait, rarement il changeait de position, mais au moins il entendait.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

J'ai toujours apprécié son bon sens, sortir d'un dogme politique et c'est ce que j'ai apprécié tout au long de ces années où on a eu l'occasion de siéger ensemble dans le cadre du Conseil municipal.

Il est également très proche de la vie associative, pilier du Lancy FC – non pas comme joueur !

Au niveau des sauveteurs auxiliaires avec une participation active à toutes les occasions festives de la commune. On aura probablement encore l'occasion de le côtoyer aux promotions et à toutes les fêtes puisque c'est lui qui est, en principe, chef saucisses, chef boissons et il aura l'occasion de nous servir lors des prochaines promotions.

Cher Thierry, sache que tu vas nous manquer et à titre très personnel, tu vas me manquer dans cet hémicycle. Merci pour toutes ces années auprès de nous !

*L'assemblée applaudit*

M. Aeschbacher : Monsieur le Président, Madame la Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les membres de ce Conseil, Mesdames et Messieurs du public,

Voici venu le moment de mettre un terme à mon mandat de Conseiller municipal au sein de cette commune après presque 17 ans passés sur ces bancs, sous trois étiquettes différentes mais toujours dans l'esprit libéral.

Lors de mon accession à la présidence en juin 2004, j'avais relevé que notre commune, une des 25 plus grandes villes de Suisse, avait su garder un esprit consensuel, loin du pitoyable spectacle donné par les élus d'autres grandes villes. Force est de constater que malheureusement cette législature n'a pas débuté sous les auspices souhaités en 2004, bien au contraire.

Que dire des rapports de force ? Cette législature à peine entamée, une partie de la nouvelle majorité a déjà voulu imposer sa vision assez particulière de la politique en exigeant que le PLR et le MCG se concertent afin de se répartir le peu de commissaires qu'elle avait bien voulu leur laisser.

Que dire de cette vision de la démocratie, consistant sans cesse à renier le passé, à remettre en question tout ce qui a été réalisé auparavant, sous couvert qu'une nouvelle majorité est au pouvoir et que post tenebras lux ?

Que dire de cette insouciance consistant à dépenser à tout va sans se soucier des lendemains désenchantés ?

M. Jotterand : M. Aeschbacher, nous en sommes à vos adieux, pas au procès du Conseil municipal !

M. Aeschbacher : que dire de cet acharnement à toujours vouloir prendre exemple sur la Ville de Genève, notamment en privilégiant le clientélisme et la politique de l'arrosoir sous couvert d'une augmentation massive de la population et donc de ses besoins supposés ?

Pour ma part, je me réjouis du caractère villageois et de la taille humaine de notre commune, ce que d'aucuns semblent regretter amèrement. La force de la gestion villageoise, c'est la proximité avec les habitants, le pragmatisme, le réalisme et la reconnaissance de l'engagement associatif.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

Mais ce soir j'aimerais aussi me rappeler ces fins de soirées à Winterthur ou à Berne, à refaire le monde entre élus de tous bords, même si finalement ce dernier n'allait ni mieux ni moins bien après.

J'aimerais aussi me rappeler cette brillante victoire contre le Canton dans le combat mené pour la dénomination de nos gares, victoire acquise grâce à l'engagement et la volonté unanime de la précédente législature.

J'aimerais enfin remercier les collaborateurs et les cadres de notre commune qui œuvrent tous les jours au bien-être de nos habitants afin d'être bien à Lancy.

Enfin, pour la suite de vos travaux, rappelez-vous que vous avez été élus afin de représenter toute la population de notre commune et que le serment fait à la Constitution de notre Canton n'est pas constitué que de vaines paroles mais doit guider nos débats.

Et n'oubliez pas cette vérité fondamentale – et je terminerai là – l'Etat n'a aucune source d'argent que l'argent que les gens gagnent eux-mêmes, l'argent public n'existe pas, il n'y a que l'argent des contribuables, comme le disait Margareth Thatcher.

Vive Lancy, vive Genève et vive la Suisse !

*L'assemblée applaudit, Mme Gachet lui remet deux présents.*

M. Jotterand : bravo et merci pour votre engagement et je suis ravi que votre séance d'hommage coïncide avec la réouverture du carnotzet !

M. Bonfanti : deux communications. La première, la réponse à la question écrite de Mme Bonvin Bonfanti se trouve sur CMNet.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite OE060-2022 déposée par Mme Anne BONVIN BONFANTI

### ***INSTALLATIONS ARTISTIQUES DANS L'ESPACE PUBLIC: POURQUOI AUTANT DE FEMMES NUES***

#### ***Question***

*Je me questionne sur la présence d'au moins 5 statues de femmes nues dans la commune alors que je n'ai encore croisé aucun homme nu. Je souhaiterais donc savoir quel message la commune souhaite transmettre à travers ces œuvres et à quoi est dû ce traitement semble-t-il assez inégalitaire entre les représentations des genres en version dénudée dans l'espace public lancéen.*

#### ***Réponse***

*Les œuvres de nus féminins présentes sur le territoire de la Ville de Lancy sont des œuvres qui sont témoins d'une époque où ce qu'on nommait alors le dessin d'académie était encore une discipline majeure enseignée dans les écoles d'art. Cette discipline consistait dans la copie de modèles humains vivants et dénudés, et principalement des femmes.*

*A Lancy, l'inventaire dénombre six œuvres représentant des femmes nues. Il s'agit d'œuvres de Daniel Polliand, de Heinz Schwarz et d'Alexandre Maylan.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

*Daniel Polliand, Croque-Soleil, (1986), Sans titre (1968) et Cérés (1977)**Heinz Schwarz, Daniela (1977) et Jeune fille étendue (1988)**Alexandre Meylan, Femme assise, 1989*

*Il s'agit d'œuvres historiques, créées par ces trois artistes dont le corpus est largement constitué de nus féminins, comme cela se pratiquait à l'époque.*

*L'inventaire relève deux œuvres qui traitent le nu masculin :*

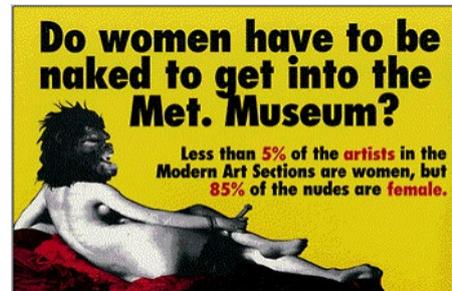
*Daniel Polliand, Hibou (1973)**Rebecca Sauvin, La disparition du Fripon divin, 2014*

*pierre où sont imprimées en bas-relief les fesses du personnage du récit de Carl Gustav Jung.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

*La plupart de ces œuvres sont des dons et non des achats, ou encore des prêts du Fonds d'art cantonal. Les autorités lancéennes de l'époque ont sollicité ces œuvres comme objectif d'agrémenter les parcs publics de la commune comme cela se faisait dans d'autres communes et d'autres cantons. Ces œuvres sont d'une certaine manière les témoins d'une époque révolue en matière d'œuvre d'art sur le domaine public.*

*Une étude récente a été menée par le Centre d'études des genres de l'Université de Bâle démontrant la sous-représentativité des artistes féminines en Suisse. Avant cela, la question des nus féminins a été largement évoquée par le collectif des Guerrillas Girls fondé à New York en 1985 qui ont été les premières à s'insurger par des manifestes placardés de manière sauvage dans les villes et par des performances contre le nombre trop petit de femmes artistes dans les musées contre un nombre énorme de nus féminins. L'édition de 2020 des Créatives leur a redonné une visibilité à Genève.*



*Les autorités lancéennes ont pris conscience de cette problématique et s'emploient à rétablir une représentativité et une visibilité équivalente des artistes féminines à celle des hommes.*

*Ainsi, la commission du Fonds d'art visuel (FAV) de Lancy a été féminisée en début de législature par décision de son magistrat de tutelle. Pour inverser la tendance, le concours visant à intégrer une œuvre d'art dans l'école de Pont-Rouge n'a été ouvert qu'à des artistes féminines. Il a aussi été décidé d'accueillir de nombreuses artistes féminines pour les expositions des centres d'art permettant à la collection de s'enrichir ces dernières années d'œuvres d'artistes femmes très intéressantes et par là de les soutenir dans leur travail.*

*Deux projets à venir au FAV seront à même d'apporter une réflexion à cette problématique : le premier est une webappli qui offrira aux passant-e-s, qui le désirent, des explications sur les œuvres dans l'espace public ainsi que d'autres documents permettant d'approfondir leur compréhension et mieux de contextualiser l'œuvre. Le deuxième est encore en phase de réflexion et consistera à donner à une artiste le mandat de faire une intervention artistique qui utiliserait les sculptures de l'espace public, notamment celles qui sont autour de la mairie. Lorsque ce projet sera suffisamment avancé, nous ne manquerons pas d'en informer la Commission de la culture et de la communication.*

M Bonfanti : la deuxième information est de vous rappeler l'inauguration du marché de Pont-Rouge qui aura lieu mercredi prochain, de 16h00 à 20h00, avec une partie officielle à 17h30. Vous êtes toutes et tous invité-e-s à nous y rejoindre.

Mme Moyard : j'ai plusieurs communications. La réponse à la question de M. Daher concernant le planning des travaux du tram 15 se trouve sur CMNet.

D'autre part, je souhaitais vous informer de la parution et de l'envoi à l'ensemble des locataires à la fois de la Ville de Lancy et de la FCIL d'une brochure sur des éco-gestes quotidiens faciles à faire pour les différents locataires ; jolie brochure faite à l'interne tant sur le fond d'un point de vue énergétique, avec une jolie collaboration entre différents services de l'administration et un très joli graphisme. De plus, nous avons fait traduire cette brochure, comme nous le ferons pour d'autres documents fréquemment utilisés par les communières et les communiars ; nous l'avons fait traduire en cinq langues, vous pouvez le retrouver dans les cinq principales langues étrangères parlées à Lancy sur le site de la Ville.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

La troisième information : je souhaitais vous faire un petit retour sur la première permanence impôts jeunes qui a eu lieu les 9 et 10 mars derniers, en collaboration avec l'Administration fiscale cantonale et à son entière prise en charge, mais une jolie collaboration, étant donné que nous avons pu accueillir à la salle communale du Grand-Lancy 71 jeunes sur ces deux tranches horaires et avec du personnel du service des affaires sociales et du personnel de l'Administration fiscale. Il a été possible de faire faire instantanément le compte e-démarches et de permettre d'aider ces jeunes à remplir parfois leur toute première déclaration d'impôts afin de lutter contre, ce que vous savez certainement, le très grand taux de taxation d'office des jeunes qui ne savent pas très bien comment faire et qui ne prennent pas les bonnes habitudes dès leur premier salaire. Cette permanence a été une véritable réussite et nous reconduirons évidemment cette action l'année prochaine.

La dernière information n'en est pas tout à fait une, c'est l'hommage que je me dois également de rendre à M. Thierno Barry. Je m'abstiendrai de tout discours politique contrairement à d'autres, M. Aeschbacher, et je serai très brève étant donné que M. Barry n'est pas présent ce soir, mais il nous semble quand même normal d'adresser quelques mots puisque c'est aujourd'hui que formellement nous prenons congé de lui.

M. Barry est entré à la précédente législature, en 2015, et l'a quittée formellement aujourd'hui. Il a été membre de quatre commissions dont depuis son entrée au Conseil municipal celles des travaux, ainsi que la Commission sociale. Il a également, lors de la précédente législature, été membre de la Commission des finances et depuis cette législature il avait repris la Commission des sports qu'il vice-présidait. Il a également été présent à la FCIL où il représentait le parti socialiste, il était membre du Bureau et Secrétaire. D'ailleurs, chère Corinne, Thierry n'a pas besoin de mettre à l'imparfait la FCIL puisqu'il reste représentant du PLR et mon vice-Président dans cette fondation.

M. Barry a donc siégé au Conseil municipal pendant presque 7 ans. Je pense qu'on pourra retenir de lui un sens du dialogue et du consensus comme il l'a d'ailleurs lui-même mentionné dans sa lettre de démission, une ouverture et une écoute aux positions des autres, ainsi qu'une présence importante dans les manifestations communales et dans l'ensemble des activités de votre Conseil. Il nous a quitté relativement précipitamment, c'est vrai, pour d'éminentes fonctions sur d'autres continents et nous lui souhaitons tout de bon pour la suite de ses activités.

Nous prenons donc, au nom du Conseil administratif et certainement de votre Conseil également, congé de lui ce soir.

*L'assemblée applaudit.*

Mme Gachet : j'aimerais faire un retour à la question qui avait été posée par Mme Monod concernant un dossier qui avait été fait en 2008 sur une analyse de l'air et du bruit sur le streetpark de la Praille. Nous avons enfin retrouvé ce document, il a été mis sur CMNet en début de semaine et j'ai le plaisir aujourd'hui de vous informer que, suite à la lecture de ce document, nous avons sollicité le SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) et plus particulièrement le responsable du réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève qui, finalement, a donné son accord pour reconduire une analyse qui va débiter prochainement aussi bien sur les mesures de l'air que sur le bruit. Les mesures vont être faites en continu pour l'air à partir du 7 avril 2022 pour plusieurs mois. Un point de situation nous sera fait dans le courant de l'été. Concernant le bruit, les mesures vont durer une semaine pendant une période météo favorable et là ils nous tiendront au courant de quand cela va être réalisé. Ils estiment que le traitement des données va nécessiter environ trois mois de travail et on aura un retour, ils espèrent, d'ici à la fin de l'été 2022. Nous reviendrons vers vous dès qu'on aura ce rapport en espérant qu'il soit plus favorable que le premier qui date de 2008 et on aura probablement l'occasion de le traiter lors d'une Commission des sports à la rentrée.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

## 6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 
- **Création d'une nouvelle Brigade du stationnement en remplacement de la gestion du stationnement par la Fondation des parkings**

Mme Gachet : nous vous proposons ce soir ce message qui a déjà été présenté dans ses grandes lignes lors d'une Commission de la sécurité au mois de mars.

Nous avons fait une analyse de la situation puisqu'actuellement la gestion des stationnements est assurée jusqu'au 31 décembre 2022 par la Fondation des parkings. Nous avons quatre agents de la Fondation des parkings qui tournent sur le territoire lancéen, mais les horaires sont relativement contraignants, les secteurs sont aussi définis à l'avance, il n'y a aucune souplesse, raison pour laquelle nous avons fait la proposition de mettre fin à cette collaboration avec la Fondation des parkings et d'internaliser cette mission, par l'engagement de cinq contrôleurs. Cela permettra aussi bien d'assurer la surveillance de l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement puisqu'on a quelques points qui sont un peu difficiles par rapport à certains contrôles et qui ne rentrent pas dans les compétences de la Fondation des parkings. Cette proposition serait d'élargir le spectre d'intervention de cette brigade et surtout d'élargir les interventions avec des interventions ponctuelles par exemple sur les nouveaux marchés - on se rend compte qu'avec l'arrivée de ces nouveaux marchés on a besoin de présence plus importante - et l'intervention dans les parcs avec des horaires un peu particuliers. Donc cela fera partie de leur cahier des charges. Sachant que nous souhaitons engager ces personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous souhaiterions obtenir un vote de principe du Conseil municipal lors de la prochaine session du Conseil municipal pour qu'on puisse entamer les démarches à l'automne pour pouvoir réellement bénéficier de ces personnes au 1<sup>er</sup> janvier, sans quoi il n'y aura plus de couverture au niveau de la surveillance des stationnements. Nous vous proposons donc de soumettre cette proposition à la Commission des finances et à la Commission de la sécurité pour revenir vers vous lors du Conseil municipal du mois d'avril.

M. Jotterand : si la parole n'est pas demandée, je vais vous proposer de voter formellement le renvoi en commission des finances et en Commission de la sécurité de cette proposition.

*La proposition est renvoyée à la Commission des finances et à la Commission de la sécurité à l'unanimité.*

## NOUVEAUX OBJETS

## 7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 
- a) **Remplacement de caméras de surveillance – Crédit d'investissement (Fr. 100'000.--)  
(285-22.03)**
- =====

Mme Gachet : c'est un message que l'on vous soumet dans le cadre d'un message qui vous avait déjà été présenté lors d'une Commission de la sécurité où on vous avait présenté l'état des lieux des caméras et des résolutions surtout au niveau des caméras qui rendaient extrêmement compliquée l'exploitation des images. Actuellement, la résolution ne nous permet pas de résoudre grand-chose, on n'y voit quasiment rien. Donc, on vous propose ce crédit

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

d'investissement de Fr. 100'000.— pour pouvoir améliorer la résolution de l'ensemble de notre patrimoine caméras afin de réellement conduire des opérations d'identification lorsque cela est nécessaire.

M. Mayer : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le groupe des Verts est un peu mitigé sur l'opportunité de cette dépense. Si nous sommes favorables aux mesures qui permettent réellement d'augmenter la sécurité, par exemple, nous accueillerons d'un bon œil l'engagement de nouvelles personnes dans la future brigade du stationnement, qui représente des ressources qui sont réellement sur le terrain, nous avons quelques doutes sur la pertinence de la vidéosurveillance.

En effet, par définition, l'utilité de la vidéosurveillance, c'est lorsqu'un délit a été commis, cela veut dire que le délit a été commis et la vidéo ne l'a pas empêché.

Ensuite, il nous est dit dans l'exposé des motifs, à la page 5, que la simple mise en place d'une telle installation permet souvent de dissuader tout individu mal intentionné. Si l'on va jusqu'au bout de cette réflexion, les caméras sont déjà là puisqu'il s'agirait d'un remplacement des caméras déjà existantes.

Et enfin, j'en finirai par là, par rapport à la proportionnalité de la mesure, il nous a été dit que le nombre d'affaires qui ont été traitées par ces caméras est de 10 en moyenne entre 2018 et 2020. Donc, nous nous posons des questions sur l'opportunité de dépenser Fr. 100'000.— pour si peu de cas. Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra majoritairement lors du vote d'entrée en matière.

M. Hanifi : le groupe PLR demande à voter sur le siège.

M. Jotterand : merci M. Hanifi, pour l'instant nous en sommes à l'entrée en matière, donc vous êtes en avance d'une étape, mais nous en avons pris note.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote.

***L'entrée en matière est acceptée par 23 oui, 1 non, 8 abstentions.***

M. Jotterand : nous allons maintenant discuter de la discussion immédiate ou du renvoi en commission. J'ai pris note de la proposition du PLR. La proposition du Bureau est le renvoi en Commission de la sécurité qui est conforme à la proposition du Conseil administratif également.

M. Clémence : on a pris connaissance de cet objet, on a quand même une série de questions sur un petit bilan de l'efficacité de ces caméras avant de pouvoir entrer en matière sur leur renouvellement, notamment le nombre d'affaires résolues grâce à ce système, est-ce que c'est utilisable devant les tribunaux, est-ce qu'il y a des statistiques sur la baisse de petite criminalité dans ces secteurs-là. Quelques questions auxquelles on aimerait avoir des réponses, donc on souhaiterait le renvoi en commission conformément à la proposition du Bureau.

M. Jotterand : la parole n'étant plus demandée, je vais vous faire voter la proposition de discussion immédiate, si celle-ci est refusée, par déduction il s'agira du renvoi à la Commission de la sécurité.

***La proposition de vote immédiat est refusée par 21 non, 6 oui, 5 abstentions. L'objet est renvoyé à la Commission de la sécurité.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022****b) Aménagement de la garderie Le Petit Prince dans l'immeuble de la coopérative SCHS-L'HABRIK Rambossons – Crédit de construction (Fr. 800'000.--) (286-22.03)**  
=====

Mme Moyard : si vous avez une petite impression de déjà vu, c'est normal, c'est parce qu'il y a assez peu de temps, je vous ai soumis un crédit d'étude pour cet objet. Je vous avais dit que je reviendrais rapidement avec le crédit de construction, ce qui est le cas avec ce crédit d'un montant de Fr. 800'000.— que nous vous proposons de renvoyer aux travaux, étant donné que nous avons pu étudier la réalisation nécessaire des aménagements intérieurs de cette arcade. Cela nous permettra de déplacer la garderie du Petit Prince dont les locaux sont voués à la démolition, et qui permettra également de tester en projet pilote l'élargissement des capacités d'accueil de cette garderie en proposant pour les plus grands des repas, ce qui permet d'augmenter un peu le temps de prise en charge des enfants, étant rappelé que la Ville de Lancy deviendra coopératrice de cette coopérative et que le déménagement aura lieu en octobre 2022. Dès votre approbation, nous passerons à la phase des travaux puisque l'immeuble est en train de terminer sa construction. Donc, je vous remercie d'avance de votre soutien à ce crédit.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Jotterand : la proposition du Bureau est le renvoi à la Commission des travaux. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter cette proposition.

***Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**c) Acquisition d'un entrepôt et de surfaces de bureaux pour le service de l'environnement dans la ZIA Rambossons – Crédit d'investissement (Fr. 7'010'000.--) (287-22.03)**  
=====

Mme Moyard : il s'agit de faire un second entrepôt d'une taille importante qui soit correctement positionné par rapport à la géographie de notre commune, en complément au site principal de Gérard-de-Ternier pour le service de l'environnement.

Nous avons eu une opportunité d'acquérir en système de PPE une partie de la future construction dans la zone industrielle et artisanale de Rambossons, en partenariat avec le promoteur principal.

Nous vous proposons donc ce crédit qui est prévu aux investissements et qui serait donc, si vous le souhaitez, uniquement renvoyé en Commission des travaux. Il vous sera conjointement présenté par le service des travaux et de l'énergie qui a rédigé l'exposé des motifs, le service de l'environnement qui sera utilisateur et le service financier puisqu'il s'agit d'un crédit d'acquisition pur.

Un second crédit de construction vous sera proposé pour les aménagements intérieurs de ces surfaces d'entrepôt et de bureaux.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Jotterand : la proposition du Bureau est la même que celle du Conseil administratif, le renvoi en Commission des travaux.

M. Daher : je vous remercie pour le document et la présentation du projet. J'avais juste une question concernant le plan financier. C'est un montant qui a été prévu dans le plan d'investissement 2022, le montant de Fr. 6'768'945.— pour un entrepôt de 70 m2 me semblait assez intéressant, je voulais savoir quelle était la raison de ce prix assez élevé.

M. Jotterand : M. Daher, nous en sommes à savoir si nous en discutons immédiatement ou si nous renvoyons en commission.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter le renvoi en Commission des travaux.

***Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**8) MOTIONS - RESOLUTIONS**

- a) **Projet d'abrogation du plan localisé de quartier no 28471, situé entre le chemin des Fraisières et le chemin des Voirets sur les parcelles 1106, 3845, 3848, 3457 et 3859 et avant-projet de loi abrogeant la loi no 28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 (RO61-2022)**

*Vu les deux résolutions du 17 juin 2021 du Conseil municipal par lesquelles il a autorisé l'engagement de la procédure en vue de l'abrogation du PLQ n°28471 et en vue de la modification de la loi n°28539 d'autre part ;*

*Vu l'avant-projet de loi abrogeant la loi n°28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 élaboré depuis lors par la Ville de Lancy en concertation avec le département du territoire ;*

*Vu le projet d'abrogation du PLQ n°28417 élaboré depuis lors par la Ville de Lancy en concertation avec le département du territoire ;*

*Considérant qu'à ce stade il convient de transmettre l'avant-projet de loi précité ainsi que le projet d'abrogation du PLQ précité au Conseil d'Etat pour qu'il s'assure de leur conformité, sur le plan formel, aux exigences légales ;*

*Vu l'article 30A, alinéa 1, lettre b de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

*Vu l'article 5A al. 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1951 (LGZD) ;*

*Vu enfin l'art. 15 al. 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT) ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

*d é c l a r e*

- 1. Approuver la transmission au Conseil d'Etat de l'avant-projet de loi abrogeant la loi n°28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207.*
- 2. Approuver la transmission au Conseil d'Etat du projet d'abrogation du Plan localisé de quartier n°28471, situé entre le chemin des Fraisiers et le chemin des Voirets.*

M. Bonfanti : vous vous rappelez du sujet, c'est un vote qui a eu lieu en juin 2021, suite à la découverte du fait que l'on ne pouvait pas avancer sur les travaux de l'établissement qu'on souhaite construire à proximité immédiate du terrain de football qui vient d'être mis en synthétique. L'Office de l'urbanisme était revenu vers nous en disant que l'on avait une obligation de faire une abrogation du plan localisé de quartier et une modification de la loi sur la zone qui est située directement sur le terrain synthétique. Vous aviez fait un vote de principe sur ce que nous avons présenté, ce que vous avez accepté, qui nous permettait de lancer la procédure d'abrogation et de modification de zone. C'est une des raisons pour laquelle vous êtes ce soir ici présents pour soit renvoyer en commission, soit voter sur le siège, c'est à vous de décider. Mais le fait de voter ce soir nous permettra d'aller de l'avant par rapport à cette situation. La seule différence par rapport au vote du mois de juin, c'est que maintenant vous avez l'avant-projet de loi qui vous a été soumis, vous avez pu le lire, à vous de voir s'il vous convainc. Vous avez aussi le rapport de la séance de concertation qui a eu lieu au mois de décembre où nous avons pu répondre aux différentes questions des habitants qui avaient été invités à participer à cette séance.

Mme Mühle : le groupe des Vertes et des Verts souhaite que ce sujet soit discuté en Commission de l'aménagement. Nous aimerions avoir une présentation du compte rendu de la séance de concertation ainsi que des mesures concrètes envisagées par la commune pour répondre aux oppositions soulevées par ce projet. L'audition d'un représentant des opposants serait pertinente également.

En juin justement, le Conseil administratif a voulu initier la procédure rapidement, mais depuis il n'y a pas eu de discussion sur le fond du projet. Seul le crédit d'étude de Fr. 200'000.— avait été voté en mai 2020 et l'étude pour ce projet est réalisée à 90%, nous a-t-on dit, en juin, mais pas finalisé à cause de la non-conformité légale du projet avec la zone d'affectation.

Donc, il serait opportun que cette étude quasi-finalisée soit présentée au Conseil municipal.

En conclusion, le Conseil municipal devrait pouvoir discuter de ce sujet en commission en connaissance des informations utiles avant qu'il ne donne son accord formel pour la poursuite de cette procédure.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL soutiendra un vote sur le siège. En effet, on a quand même déjà, comme le disait M. Bonfanti, eu beaucoup d'informations à ce propos même si effectivement il serait utile d'aller au fond des choses, dans le sens d'approfondir encore le dossier, cela freinerait vraiment l'avancée de ce projet, quitte à pouvoir revenir dessus après,

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

demander des ajustements ou des comptes si nécessaire. Mais on trouverait vraiment dommage de repasser par la Commission de l'aménagement pour cela.

Donc, on soutient un vote sur le siège.

M. Clémence : le groupe socialiste souhaitait également un renvoi en commission pour une question de procédure. On a essayé d'examiner cela sous l'angle de la procédure légale d'approbation puisque, vous le savez, dans une modification de zone, respectivement un plan localisé de quartier d'initiative communale comme c'est le cas ici, normalement le projet passe deux fois devant notre Conseil, la première fois pour l'initier à l'aide d'une résolution, la deuxième fois pour le préavis sous forme de délibération. Or, là ce serait la deuxième fois qu'on ferait une résolution, j'avais juste besoin de pouvoir avoir les éléments qui nous faisaient comprendre pourquoi on revenait une deuxième fois avec la même chose quelques mois plus tard.

M. Bonfanti : j'entends Mme De Vecchi, mais il faut se rappeler qu'on n'a pas tout fait juste par rapport à ce projet depuis le début, et même depuis les années 80, les opposants ont été au Tribunal fédéral où ils ont obtenu gain de cause, c'est justement ce qui nous avait empêché d'installer les luminaires dans ce périmètre et cela nous a aussi empêché d'installer ce que l'on souhaite construire, c'est parce que le Tribunal fédéral a donné raison au voisinage sur le fait qu'on ne devait pas pouvoir se développer plus que ce qui avait déjà été construit dans les années 80. Cela me paraît assez pertinent de pouvoir écouter les opposants maintenant plutôt que de se retrouver de nouveau au Tribunal fédéral, avoir de nouveau des blocages parce qu'on n'a pas écouté les opposants au bon moment.

M. Jotterand : la parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote. Celles et ceux qui souhaitent une discussion immédiate vote oui, celles et ceux qui souhaitent un renvoi en commission vote non et les autres s'abstiennent.

***La discussion immédiate est refusée par 23 non, 7 oui et 2 abstentions. La résolution est renvoyée à la Commission de l'aménagement du territoire.***

**b) Résolution du groupe des Verts « Conditions posées à l'éventuelle application de la dérogation à l'établissement d'un PLQ pour le projet de patinoire de Trèfle-Blanc » (RO62-2022)**

=====

*La commission d'aménagement du territoire a été sollicitée par le Conseil administratif quant à un avis sur l'intention du Comité de pilotage du projet de patinoire de Trèfle-Blanc de déroger à l'établissement d'un plan localisé de quartier (PLQ) en application de l'art. 2, al. 2 de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD).*

*Pour rappel, cette disposition permet au Conseil d'Etat, après consultation du Conseil administratif, de renoncer à l'établissement d'un PLQ, sous certaines conditions, notamment si un concours d'urbanisme et d'architecture est réalisé conformément aux normes SIA.*

*Lors de la séance de la commission d'aménagement du territoire, les représentants de l'Etat de Genève ont exposé les deux principales raisons pour lesquelles ils étaient favorables à cette dérogation : d'une part, l'Etat est propriétaire de la plupart des parcelles concernées, ce qui simplifie le processus et rendrait un PLQ moins nécessaire, d'autre part, la voie du concours permet d'accélérer la procédure.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

*Toutefois, le Conseil municipal considère que ce projet est très impactant pour le territoire communal et que des garanties doivent être apportées par l'Etat de Genève pour traiter les enjeux posés par le programme prévu sur les parcelles concernées.*

*Par conséquent, dans le cadre de la réponse que le Conseil administratif transmettra au Conseil d'Etat, le Conseil municipal demande à y adjoindre les conditions suivantes :*

- qu'une réflexion très attentive soit menée par les services de l'Etat en étroite collaboration avec la Ville de Lancy sur la qualité des cheminements piétonniers et des espaces publics, pour reconnecter les différents quartiers (Palettes, Chapelle, etc.) et atténuer les effets de coupure des axes routiers lourds (Route de Saint-Julien, autoroute et sa jonction notamment);*
- que la Route de Saint-Julien soit transformée en boulevard urbain et que les nuisances sonores liées au trafic individuel motorisé baissent dans l'ensemble du quartier ;*
- que le projet de P+R de 1200 places soit, sinon supprimé du projet, tout du moins drastiquement redimensionné, afin de tenir compte des objectifs du Plan climat cantonal à l'horizon 2030 (réduction de moins 60% des émissions de gaz à effet de serre) et de fortement limiter les effets de circulation induite par l'infrastructure. Plus généralement, un plan de mobilité devrait être établi pour l'ensemble des activités qui prendront place sur le site, à l'image de ce qui a été fait par exemple pour la ZIPLO;*
- que les pertes de pleine terre, engendrées par l'emprise des bâtiments du projet de patinoire, mais aussi d'autres projets récents (Trèfle d'Or, par exemple) soient compensées au moins partiellement, en portant une attention sur les phénomènes d'îlots de chaleur et en réfléchissant à un maillage vert à l'échelle d'un périmètre très élargi;*
- que la construction des bâtiments réponde à des standards bas carbone très stricts et que des reconversions à long terme des bâtiments projetés soient déjà envisagées dans le cahier des charges, notamment pour le bâtiment de 24'000 m<sup>2</sup> (transformation en logements par exemple);*
- qu'un concept de concertation soit établi, qui associe dès la phase d'élaboration du cahier des charges les associations de quartier environnantes (Palettes, Chapelle), mais également la population lancéenne dans son ensemble lors des phases clés du projet.*

*Le Conseil municipal demande à ce que ces conditions figurent dans une convention que l'Etat de Genève devrait conclure avec la Ville de Lancy.*

Mme Monod : le projet cantonal de patinoire de Trèfle-Blanc et ses ouvrages connexes tels que prévus aujourd'hui ont un impact très important sur notre territoire communal, qui plus est dans une zone qui a déjà connu beaucoup de transformation ces dernières années.

Si nous nous interrogeons sur les priorités cantonales à donner, au vu de la crise climatique et énergétique, il nous paraît surtout important en tant que commune de nous assurer que si ce projet se fait, cela soit en cohérence avec le plan climat, les derniers développements en termes de mobilité et surtout qu'il ne se réalise pas au détriment de la qualité de vie des Lancéens et des Lancéennes.

Ainsi, notre résolution propose d'assortir la position de la commune à la demande de dérogation au plan localisé de quartier de conditions, amenant certaines garanties sur la qualité des espaces publics, la mobilité, la lutte contre les îlots de chaleur, l'adéquation de l'énorme P+R aux objectifs de réduction de trafic, les bâtiments d'activités et une démarche de concertation.

Dans l'intérêt de la population lancéenne, nous vous invitons donc à soutenir cette résolution.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

M. Jotterand : nous allons à présent déterminer si nous voulons une discussion immédiate ou un renvoi en commission.

Puisqu'il n'y a aucune proposition autre, nous allons passer à la discussion immédiate.

M. Clémence : nous remercions le groupe des Verts d'avoir rédigé cette résolution qui fait suite à une présentation et une information en Commission de l'aménagement sur la patinoire Trèfle-Blanc.

On remercie aussi le magistrat qui a, même s'il n'était pas tenu de le faire, sollicité le Conseil municipal concernant ce préavis à la dérogation de l'établissement d'un PLQ. L'idée du Canton est de passer directement par un concours, mais effectivement cela nous semble sain de pouvoir donner un certain nombre d'éléments, de conditions à cette dérogation pour la qualité de vie et l'implantation de la patinoire dans le quartier. Celle-ci nous convient tout à fait.

On a une interrogation sur la question du nombre de places du P+R, on y viendra peut-être lors des différents amendements que certains groupes souhaitent proposer.

M. Haas : le groupe démocrate-chrétien - peut-être bientôt du Centre - et des Verts-Libéraux, globalement partage les préoccupations de la résolution. On est aussi préoccupé et la présentation que j'avais soutenue et voulue en Commission de l'aménagement avec tous les acteurs des services de l'Etat avait déjà apporté passablement de réponses. Et évidemment on est entièrement favorable à la voie du concours, c'est une évidence.

Par contre, par rapport au projet de résolution, on a un amendement à vous proposer, parce que si encore une fois on partage la plupart des préoccupations du groupe des Verts sur ce qui est aujourd'hui inéluctable qui est lié au climat, à l'environnement, etc., d'être aussi tranché sur le projet du P+R, puisque la résolution prévoit de supprimer le projet ou du moins de drastiquement le redimensionner, nous pose un problème.

On a un amendement à vous proposer par rapport à cela. Pour recontextualiser cela, évidemment si l'on dit comme cela : P+R 1200 places, cela peut faire peur, sauf que je vous rappelle qu'il s'agit d'un objet emblématique – ce document figure dans le CMNet – on est dans un périmètre où on a des équipements sportifs et publics qui vont depuis Pont-Rouge, la piscine Marignac, le skatepark de la Praille, même s'il n'a pas l'air d'être top aujourd'hui – le stade, etc.

Je vous donne juste un exemple : quand il y a un grand match de football, on condamne complètement la voie centrale de la route des Jeunes pour y mettre, pas 1200 voitures, mais 10000 voitures. Donc le fait d'avoir un P+R et de laisser une marge d'appréciation aux services de l'Etat et au comité de pilotage nous paraît important, parce que de proposer aux gens de se stationner à proximité de cette zone emblématique c'est important et une fois que la voiture est parquée, les gens prennent le train ou le tram. Il ne faut pas voir cela simplement comme quelque chose qui ne permet pas aux voitures de venir, elles sont là mais au moins après elles ne bougent plus.

Notre proposition d'amendement est la suivante : que la possibilité de redimensionner le P+R soit étudiée dans le but de limiter les effets de circulation induits par l'infrastructure et afin de tenir compte des objectifs du plan climat. Mais on n'évoque pas du tout la suppression ou un dimensionnement déjà chiffré à notre niveau.

J'ai aussi un petit problème de forme, à la fin de la résolution, il est dit : « *demande à ce que ces conditions figurent dans une convention (...)* ». Or, la convention entre le Canton et nos représentants du comité de pilotage, parce que ceux qui seront un peu la courroie de transmission et les garants de nos préoccupations de ce soir, ce sont nos magistrats ici présents,

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

donc je pense que sur ces questions-là on va leur mettre une responsabilité sur les épaules. Cela dit, à la fin de la résolution il est marqué que ces conditions figurent dans une convention, moi je vous propose de mettre « qu'elles soient annexées à la convention », puisque cette convention existe déjà.

J'attends des éclaircissements, si elle n'existe pas, non, mais si elle existe, on l'annexe.

M. Bonfanti : il a effectivement été discuté avec le Conseil d'Etat, lors de plusieurs COPIL, de la mise en place d'une convention qui permettrait de tenir compte des intérêts de la Ville de Lancy par rapport à ce très grand projet, mais la convention n'est pas réalisée. C'est vrai que si la résolution devait passer, cela ne ferait que conforter l'idée qu'avaient les autorités de la Ville de Lancy par rapport à la réalisation de cette convention. Jusqu'à présent les discussions qu'on a eues avec eux, il n'y a pas d'opposition sur la réalisation d'une convention qui permettrait de discuter d'espaces publics, de P+R pourquoi pas ou d'autres éléments qui sont inscrits dans cette résolution. On a même été plus loin : il avait été discuté d'avoir deux magistrats qui pourront participer au concours et aussi avoir des représentants de la société civile et pourquoi pas même un représentant du Conseil municipal qui pourrait être le président de la Commission de l'aménagement du territoire. Ce sont des propositions que l'on a faites en début de semaine parce que le concours est en train de se réaliser et le jury est en train de se mettre en place. J'espère qu'on aura un retour positif par rapport à cela, sachant que c'est un concours SIA, ce qui veut dire que si vous rajoutez des personnes au concours qui sont non-professionnelles, vous devez rajouter autant de personnes professionnelles, donc il me semble que, actuellement, dans le concours on doit être une quarantaine de personnes. Je vous laisse imaginer la grande difficulté qu'il y a actuellement à réaliser le jury du concours.

M. Jotterand : en effet, il faudra un grand parking pour garer tout ce monde qui vient en voiture. M. Haas, maintenez-vous votre deuxième amendement ?

M. Haas : à la lumière de ces explications, je reste sur la proposition d'amendement lié à l'invite sur le redimensionnement du parking.

Mme Monod : juste pour revenir sur cet amendement et préciser que l'ordre de grandeur du P+R correspond à deux fois le P+R de la Praille, une fois et demie Genève-Plage par exemple, voire presque le parking sous-lacustre, d'où la demande de redimensionnement drastique. Les Verts, qui pensent que cela ne correspond pas avec le plan climat qui a été déposé depuis, ne soutiendront pas cet amendement.

M. Hanifi : pour rappel, il s'agit bien d'un projet de nouvelle patinoire de 8500 places avec deux glaces, mais également de surfaces commerciales de moyenne et grande importance. Donc, le groupe PLR soutiendra l'amendement proposé par le PDC.

M. Clémence : je reprends la parole pour préciser nos intentions concernant cet amendement. Comme je l'ai dit en introduction, on avait des questionnements sur ce P+R au sein du groupe et notamment effectivement le risque de proposer une suppression, de voir qu'un P+R pourrait se créer en compensation à Chapelle-Gui, ce qui nous paraîtrait être la plus mauvaise idée. Donc, on privilégierait le fait de redimensionner celui-là tout en évitant qu'un P+R ne redevienne d'actualité à Chapelle-Gui. Donc, le groupe socialiste soutiendra l'amendement proposé par le groupe PDC-VL.

M. Jotterand : la parole n'étant plus demandée, je vais soumettre cet amendement au vote. Je vous le relis, il s'agit de supprimer l'invite 3 et la remplacer par : « que la possibilité de redimensionner le P+R soit étudiée dans le but de limiter les effets de circulation induite par l'infrastructure afin de tenir compte des objectifs du plan climat cantonal à l'horizon 2030,

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

réduction de -60% des émissions de gaz à effet de serre ». Et de laisser la fin de l'invite 3 à partir de « plus généralement ».

*Par conséquent, dans le cadre de la réponse que le Conseil administratif transmettra au Conseil d'Etat, le Conseil municipal demande à y adjoindre les conditions suivantes :*

- *qu'une réflexion très attentive soit menée par les services de l'Etat en étroite collaboration avec la Ville de Lancy sur la qualité des cheminements piétonniers et des espaces publics, pour reconnecter les différents quartiers (Palettes, Chapelle, etc.) et atténuer les effets de coupure des axes routiers lourds (Route de Saint-Julien, autoroute et sa jonction notamment);*
- *que la Route de Saint-Julien soit transformée au boulevard urbain et que les nuisances sonores liées au trafic individuel motorisé baissent dans l'ensemble du quartier;*
- *que la possibilité de redimensionner le P+R soit étudiée dans le but de limiter les effets de circulation induite par l'infrastructure afin de tenir compte des objectifs du plan climat cantonal à l'horizon 2030, réduction de -60% des émissions de gaz à effet de serre. Plus généralement, un plan de mobilité devrait être établi pour l'ensemble des activités qui prendront place sur le site, à l'image de ce qui a été fait par exemple pour la ZIPLO;*
- *que les pertes de pleine terre, engendrées par l'emprise des bâtiments du projet de patinoire, mais aussi d'autres projets récents (Trèfle d'Or, par exemple) soient compensées au moins partiellement, en portant une attention sur les phénomènes d'îlots de chaleur et en réfléchissant à un maillage vert à l'échelle d'un périmètre très élargi;*
- *que la construction des bâtiments réponde à des standards bas carbone très stricts et que des reconversions à long terme des bâtiments projetés soient déjà envisagées dans le cahier des charges, notamment pour le bâtiment de 24'000 m<sup>2</sup> (transformation en logements par exemple);*
- *qu'un concept de concertation soit établi, qui associe dès la phase d'élaboration du cahier des charges les associations de quartier environnantes (Palettes, Chapelle), mais également la population lancéenne dans son ensemble lors des phases clés du projet.*

*Le Conseil municipal demande à ce que ces conditions figurent dans une convention que l'Etat de Genève devrait conclure avec la Ville de Lancy.*

***L'amendement est accepté par 23 oui, 7 non, 2 abstentions.***

M. Vogel : je crois me souvenir qu'il avait été question, lorsque l'on parlait de la patinoire il y a très longtemps, que s'il y avait un P+R qui se faisait à Trèfle-Blanc, alors il serait question de supprimer l'autoroute qui entre en ville. Est-ce que c'est toujours d'actualité ?

M. Bonfanti : cela n'a rien à voir. Effectivement il y a des discussions actuellement sur le fait de faire disparaître le viaduc de la route des Jeunes qui mène au P+R de l'Etoile, mais c'est sur des perspectives de 2040. Dans la mesure où le PAV va avancer, le quartier va se réaliser et l'on souhaite éviter que l'autoroute entre dans un quartier d'habitation. C'est prévu, mais pas avant un petit moment, donc cela n'a pas en lien direct avec le P+R de la patinoire.

M. Jotterand : la parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote de cette résolution.

***La résolution R062-2022 amendée est acceptée par 26 oui, 0 non, 6 abstentions.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022****c) Résolution des groupes des Verts, socialiste, PDC-VL, PLR « Solidarité avec les Ukrainiennes et Ukrainiens réfugié.e.s en Suisse » (R063-2022)**

=====

*La guerre qui sévit en Ukraine provoque une très importante vague migratoire. La Suisse accueille et accueillera de nombreuses personnes qui doivent quitter leur pays abruptement et se doit d'être à la hauteur de la situation en apportant le soutien le plus adéquat à cette population, d'autant plus que la durée de cette crise est inconnue et pourrait s'avérer très longue. La solidarité individuelle et collective exprimée par un très grand nombre de personnes habitant en Suisse et par bon nombre d'institutions est réjouissante.*

*La responsabilité de l'accueil est d'abord fédérale, puis les cantons doivent gérer le contingent qui leur est attribué (5,8% des personnes déposant une demande dans les centres fédéraux d'asile seront donc attribuées à notre canton, ce qui représente, selon la fourchette estimative du secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), entre 4'000 et 15'000 personnes).*

*A Genève, c'est principalement l'Hospice général qui est en charge de l'accueil de cet important mouvement de fuite de la population ukrainienne.*

*Dans cette crise migratoire, il nous paraît alors important que les communes jouent un rôle, faisant preuve de solidarité, tout en veillant à la bonne coordination avec les institutions responsables de l'accueil pour éviter la mise en place de mesures qui fassent doublon avec celles déjà déployées.*

*Les moyens qui pourraient être mis en œuvre par la Ville de Lancy pourraient concerner, par exemple :*

- *La mise à disposition de locaux pour l'hébergement et/ou la distribution d'aide alimentaire, en cas de besoins avérés pour autant que les locaux disponibles soient adéquats.*
- *La mise à disposition de matériel et de fournitures scolaires pour les enfants qui seront scolarisés dans notre commune. La mise en place de projets spécifiques ciblant cette population dans les structures culturelles ou sociales, comme la bibliothèque, la ludothèque, les maisons de quartiers, les terrains d'aventure, etc., à l'instar de ce qui avait été mis en place pour l'accueil des migrant.e.s lié à la crise en Syrie.*
- *Le soutien logistique, matériel et en moyens de communication, dans la mesure du raisonnable, des associations ou habitant.e.s qui prendraient des initiatives pour le soutien à cette population.*

*Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal de Lancy :*

- *Affirme sa solidarité à l'égard des populations déplacées en raison de la guerre en Ukraine*
- *Invite le Conseil administratif à faire part aux autorités en charge de la crise migratoire de la solidarité de la Ville de Lancy dans cette crise et de sa disponibilité à étudier avec bienveillance les sollicitations qui pourraient lui être adressées.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

M. Mayer : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

La présente résolution, tout d'abord, est déposée par quatre des cinq groupes politiques de ce Conseil municipal et je m'en réjouis fortement. Cela pourrait être une preuve que l'esprit de consensus n'est peut-être finalement pas tout à fait mort.

Cette résolution a été souhaitée en réaction aux grandes souffrances des personnes qui ont dû fuir l'Ukraine en raison de la guerre et qui sont et seront accueillies en Suisse. Elle vise d'une part à symboliquement affirmer la solidarité de notre Conseil vis-à-vis de cette population et d'autre part à informer les autorités qui sont en charge de l'accueil de ces réfugiés que notre ville est prête à faire sa part et à étudier avec bienveillance les sollicitations qui lui seront faites.

Nous reviendrons probablement le mois prochain avec d'autres propositions plus concrètes à travers une motion en collaboration avec les groupes politiques qui le souhaitent, mais il nous paraît surtout important d'éviter de multiplier des initiatives sans coordination et il serait important de respecter les prérogatives, responsabilités des acteurs en charge de cette situation de crise. La Ville de Lancy en ce sens devrait agir en soutien des instances responsables de l'accueil de ces populations.

Nous vous remercions du bon accueil que vous ferez à ce texte.

M. Jotterand : nous allons d'abord voir si la discussion immédiate fait consensus ou si nous passons à un renvoi en commission.

M. Couto : il a été dit que la résolution avait été signée par quatre groupes sur cinq. Malheureusement, c'est de ma faute car je n'ai pas vu l'e-mail. Notre groupe soutiendra cette résolution bien sûr.

M. Jotterand : il n'y a pas de proposition de renvoi en commission, nous passons donc à la discussion immédiate.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL est ravi d'avoir participé à cette réflexion. Pour nous, il est extrêmement important que la Ville de Lancy continue à soutenir les personnes dans cette situation quand il y a des crises telles que celle qu'on vit actuellement.

Ce qui nous semble aussi important à donner comme signal, c'est que quelle que soit la population concernée, la provenance, la culture, que Lancy reste ouverte à cet accueil. On avait une suggestion par rapport à l'association Lancy Accueil qui avait été très active au moment de la crise syrienne, qui avait aussi beaucoup réfléchi par rapport à la répartition des actions qui pouvaient être menées par le Canton et par la commune. Je ne sais pas si cette association est toujours active, on proposerait de la contacter pour voir dans quelle mesure elle peut aussi être active dans cette nouvelle crise.

M. Jotterand : merci Mme De Vecchi, ces mots sont certainement tombés dans l'oreille attentive du Conseil administratif.

Mme Rosales : le groupe socialiste soutient le projet de résolution de solidarité avec les Ukrainiens et les Ukrainiennes. Cette résolution nous permet non seulement de faire preuve d'humanité dans cette déclaration, mais également de thématiser la question du droit d'asile de toutes les populations fuyant la guerre.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

Sans surprise, la priorité aujourd'hui est d'offrir aux Ukrainiens et aux Ukrainiennes un refuge et des conditions d'hébergement dignes. Ce sont principalement des femmes et des enfants qui affluent aujourd'hui au Centre fédéral de Boudry. C'est également le cas dans les centres fédéraux de Chiasso, Berne et Zurich. Genève enregistre actuellement 70 demandes par jour et ce chiffre va fortement augmenter dans les prochains jours. Aujourd'hui les réfugiés reçoivent un permis S qui leur permet de travailler, mais il va de soi que cette permission ne pourra se concrétiser rapidement et demandera certainement des mesures d'accompagnement et d'intégration. Cette solidarité communale est donc totalement pertinente et nous saluons l'initiative de cette résolution.

M. Couto : comme je l'ai dit tout à l'heure, le MCG va soutenir ce projet de résolution, d'autant plus que cela concerne une situation délicate des gens qui sont obligés de fuir leur pays à cause de la guerre, d'autant plus que ce sont les gens les plus faibles, les femmes et les enfants, et je pense les personnes âgées. N'importe quel humain peut être sensible à cette situation et ne peut que soutenir des initiatives pour venir au secours de ces gens.

M. Mayer : étant donné qu'il s'agit d'un problème de communication, je trouvais comme geste fort que nous votions un amendement pour indiquer que la résolution n'est pas déposée que par les groupes Verts, PS, PDC-VL, etc. mais qu'elle est déposée par l'intégralité des groupes représentés au Conseil municipal.

M. Couto : je vais saluer l'attitude et féliciter le groupe des Verts pour son amendement et nous le remercions.

M. Jotterand : je vais soumettre au vote cet amendement qui entérinerait un consensus rare, semblerait-il, dans ce Conseil.

***L'amendement proposé par le groupe des Verts est accepté à l'unanimité.***

M. Jotterand : la parole n'étant plus demandée, je soumetts au vote cette résolution ainsi amendée.

*Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal de Lancy :*

- *Affirme sa solidarité à l'égard des populations déplacées en raison de la guerre en Ukraine*
- *Invite le Conseil administratif à faire part aux autorités en charge de la crise migratoire de la solidarité de la Ville de Lancy dans cette crise et de sa disponibilité à étudier avec bienveillance les sollicitations qui pourraient lui être adressées.*

***La résolution R063-2022 amendée est acceptée à l'unanimité.***

Mme Moyard : au nom du Conseil administratif, nous nous réjouissons de recevoir cette résolution dans cette belle unanimité qui existe souvent.

Plus sérieusement, vous dire que nous avons déjà mis en œuvre la deuxième invite. Les choses bougent très vite – mon groupe me posait la question d'où on en était lundi soir, on est quatre jours plus tard et il s'est déjà passé beaucoup de choses.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

Vous indiquer en premier lieu que le Conseil administratif a souhaité faire un don de Fr. 15'000.— dans le cadre de ses possibilités en aide d'urgence auprès de l'organisation humanitaire Médair. Parmi différentes sollicitations que nous avons reçues, notre choix s'est porté sur cette organisation-là.

D'autre part, nous avons relayé une initiative individuelle auprès du reste de l'administration de la part d'un de nos employés pour organiser une collecte de produits de première nécessité, de manière à transmettre l'information à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.

Ma collègue, Corinne Gachet, qui représente le Conseil administratif de Lancy au Bureau de la Fondation des Evaux, a également discuté et donné son accord au nom de la Ville de Lancy pour accueillir aux Evaux un certain nombre – probablement une quarantaine – de personnes en provenance d'Ukraine à la fois pour l'hébergement et pour les repas. Evidemment, cela se fait en concertation avec nos communes partenaires puisque vous savez que la Fondation des Evaux est intercommunale.

Nous avons également une proposition du Lancy FC de mettre un appartement à disposition de manière rapide.

Oui, nous collaborerons bien entendu avec Lancy Accueille, Mme De Vecchi, cela paraît effectivement évident vu que nous avons cette association sur notre territoire.

Et surtout, nous avons reçu, pendant notre séance du Conseil administratif mardi dernier, une sollicitation de la part de Thierry Apothéloz, en charge du Département de la cohésion sociale, nous demandant de mettre à disposition des locaux. C'était à peu près tout ce que contenait la demande, donc cela manquait un peu de précisions. Par retour, dans la demi-heure, j'ai pu poser les questions du Conseil administratif pour qu'on nous donne un tout petit plus d'informations sur ce qui était recherché, avec quel type d'accompagnement, quel type de locaux exactement – est-ce qu'on cherche des appartements, des chambres d'hôtel, des salles de gym, des locaux collectifs, etc. Et nous avons reçu pas plus tard que cet après-midi la réponse de l'Hospice général qui précise un tout petit peu les conditions.

Nous avons déjà eu une discussion préliminaire au niveau du Conseil administratif pour les moyens à mettre à disposition, il n'y a pas de miracle, on ne peut pas mettre en place une telle organisation, à périmètre constant, en chargeant au hasard le service des affaires sociales, mais également presque tous les autres services de l'administration, sans y mettre les moyens ad hoc. Nous avons déjà eu une pré-discussion là-dessus et donc nous avons fait, il me semble, déjà bien plus qu'étudier avec bienveillance les sollicitations qui nous ont été adressées.

Donc, c'est en train de s'organiser, on sera très certainement en mesure de vous donner plus d'informations au plus tard au prochain Conseil municipal. Nous pourrions également faire un point éventuellement en Commission sociale, mais le Conseil administratif prend très à cœur cette situation, affirme sa solidarité et compte bien répondre présente aux demandes du Canton afin de pouvoir recevoir dans des conditions dignes les personnes réfugiées qui arriveront sur notre territoire.

\* \* \* \* \*

M. Jotterand : comme à notre habitude désormais, nous passons les points d'information, ils seront joints au procès-verbal.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022****RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****9) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 9 FEVRIER 2022 –  
RAPPORTEUR : MME VERONIQUE EQUEY**

---

**a) Bilan Tuttisports 2021**  
=====

Ce projet date de plus de onze ans et offre des cours de sport au sein de la commune. Cela malgré la pandémie de Covid-19. Le projet propose plus de 53 disciplines, presque toutes olympiques. Le feedback est positif, car le projet amène de nouveaux membres aux clubs.

Une commissaire se questionne sur la date de l'événement et s'il est toujours possible de s'inscrire en septembre pour le reste de l'année. Le chef du service des sports répond que cette année la rentrée est avancée, par conséquent le service doit réfléchir à la date de l'événement. Concernant l'inscription, il est possible de s'inscrire, car les associations jouent le jeu et disposent d'une certaine marge de manœuvre.

**b) Chèque sport 2020-2021**  
=====

Le but de cette présentation est de dresser le bilan du chèque sport sur les deux dernières années. Cela malgré la pandémie de Covid-19. Le chèque sport a pour but initial d'occuper les enfants qui n'ont pas les moyens de participer à des camps sportifs ou de partir en vacances durant l'été. Ce chèque permet aux associations sportives de la commune de séduire de nouveaux membres sur le long terme.

Il faut respecter certaines conditions pour pouvoir bénéficier du chèque sport.

La demande est en pleine croissance, et ce malgré les deux années de pandémie. Les chèques sont utilisés dans une multitude de sports sur l'ensemble de la commune. Les principaux bénéficiaires sont les jeunes de moins de douze ans, car ils n'ont pas subi les restrictions sanitaires. Depuis le 1er janvier de cette année, plus de 70 chèques ont déjà été signés par Madame la Maire.

Une commissaire est surprise par le nombre de chèques utilisés. Toutefois, elle se demande si les jeunes continuent le sport après la fin du chèque. Le chef des sports ne peut pas affirmer ou infirmer ces propos. Il demandera un retour aux associations.

Un commissaire se questionne à propos du subside. Il pense que ce dernier n'est pas automatiquement attribué, seules les personnes à l'hospice générale en bénéficient directement. La présidente précise que c'est au bénéficiaire de faire la demande. Ce à quoi le chef du service des sports répond que le subside est automatique.

Une commissaire se demande si certaines requêtes de chèque sont refusées. La Maire répond que le budget va être augmenté.

Un commissaire s'interroge à propos de la manière dont la commune contrôle le nombre de chèques non utilisés. Le chef des sports répond que la commune possède des fichiers afin d'éviter qu'une personne utilise deux chèques.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

La présidente se questionne quand les chèques sont distribués et si la commune arrive à satisfaire la demande.

Une autre commissaire demande si ce genre de chèques est distribué dans d'autres communes.

**10) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 28 FEVRIER 2022 –  
RAPPORTEUR : M. MAURO MARTELLA****a) Présentation du rapport sur l'égalité**  
=====

La mandataire mentionne les quatre niveaux d'analyse qui ont guidé l'étude :

- A. Les normes, soit le cadre normatif qui encadre les pratiques de l'administration communale
- B. Les positionnements aux différents niveaux hiérarchiques, soit la mixité de l'occupation des différents postes des employé-es dans les différents services
- C. Les pratiques (pratiques managériales et communication)
- D. Les expériences et les représentations des employé-es de l'administration.

Ces quatre niveaux d'analyse permettent d'interroger l'ancrage et la promotion organisationnelles de l'égalité de traitement, ainsi que la prévention contre toutes formes de discriminations de genre et, enfin, le traitement des situations d'atteintes et de discriminations.

Pour chaque niveau d'analyse, il y a eu un faisceau croisé d'analyses :

- Qualitatives : la mandataire a mené douze entretiens principalement avec des chefs de service. Un focus groupe a été organisé, avec une parole collective de plusieurs employé-es. Dans deux services dont le niveau de mixité avait été jugé suffisant par l'IDHEAP, un sondage pro-égalité a été mené pour sonder le ressenti des employé-e-s. Ce sondage n'a pas été mené de manière plus large, d'une part parce que solliciter l'ensemble des employé-e-s sans savoir encore bien ce qui leur sera proposé n'est pas forcément constructif, et, d'autre part, parce qu'il s'agissait de tester cet outil et de voir s'il pourrait être utilisé par la suite. Des analyses textuelles ont également été menées.
- Quantitatives, c'est-à-dire au niveau des statistiques, en termes de mixité d'occupation des postes et aussi pour intégrer les résultats du processus LOGIB, qui est recommandé par la Confédération auprès des organisations de plus de 100 personnes. Le processus LOGIB permet d'interroger le niveau de la différence de salaire inexplicée (en Suisse aujourd'hui, la différence de salaire brut entre homme et femme est d'environ 20%, dont 4% pour des raisons purement stéréotypées qu'un homme serait plus capable qu'une femme).

En synthèse, il est recommandé de développer un cadre normatif, d'agir sur une plus grande mixité positionnelle, d'uniformiser et évaluer les pratiques, de clarifier les dispositifs et d'agir sur une meilleure prévention des atteintes. Des propositions sont également directement adressées aux différents niveaux organisationnels.

- Le Conseil administratif est invité à s'emparer des constats, enjeux et recommandations du rapport, à se positionner en matière de cadre normatif et de communication et à s'impliquer en donnant des impulsions aux chef-fes de services et en évaluant ces dernier-

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

ères. Au niveau du Secrétaire général, elle relève l'enjeu d'attribution de moyens suffisants pour développer une politique RH.

- La mandataire évoque ensuite l'enjeu des ressources humaines, pour participer à l'élaboration d'un plan d'action échelonné visant à développer et implémenter cette politique RH, et pour communiquer ces enjeux dans le compte rendu administratif et financier, comme le fait par exemple la Ville de Genève qui monitore ces indicateurs et les communique.
- Par rapport au personnel encadrant, il s'agit d'uniformiser les pratiques et de passer le message d'une plus grande implication dans la prévention et le traitement des situations discriminatoires. Cela passe par la formation et les évaluations.

Enfin, le rapport recommande la création d'un pourcentage ou d'un poste égalité. Si personne ne prend directement en charge cette responsabilité, le risque est grand que cela se dilue dans le temps et dans le nombre de dossiers à gérer.

### **b) Organisation des séances d'ici au mois de juin en lien avec la refonte du système de classification et des statuts**

La Magistrat indique en préambule qu'il s'agit d'un point d'information, pour proposer ensuite à la Commission de déterminer la manière dont elle souhaite travailler ce printemps sur ces deux dossiers qui sont en partie liés, soit le dossier de la refonte de l'échelle des fonctions de l'administration, qui a pris un temps énorme au Secrétaire général et aux RH, ainsi qu'aux chefs de service et même au Conseil administratif, et le dossier de la refonte des statuts. Concernant ce dernier, des articles des statuts doivent être modifiés du fait que l'échelle des fonctions est modifiée. Mais c'est l'occasion aussi de réviser les statuts avec un certain nombre de modifications liées à la municipalisation de la petite enfance, ainsi qu'avec la suppression d'un certain nombre de scories, d'éléments qui ne fonctionnent pas, etc. Ce sont donc deux dossiers considérables, dont le premier a fait l'objet déjà de deux informations en Commission. La question ce soir est de savoir combien de séances les commissaires veulent ajouter à leur agenda pour les traiter.

Le Secrétaire général explique que les deux dossiers impliquent un passage au Conseil municipal sous forme de délibérations, conformément à l'article 30, al. 1, let. w LAC. Le système actuel de classification des fonctions de la Ville de Lancy n'a pas été voté par le Conseil municipal. A ce jour, une cinquantaine de séances ont eu lieu sur la question de la refonte du système de classification, et nettement moins sur les statuts. Cette différence s'explique par le fait que la refonte du système de classification est éminemment technique – la Ville de Lancy a du reste fait appel à un mandataire. Un important travail a donc déjà été fourni à ce stade. Un troisième dossier est lié aux deux premiers, celui de la municipalisation de la petite enfance. Sachant que la municipalisation doit intervenir au 1<sup>er</sup> septembre 2022, il faut, pour avoir des statuts qui soient à jour et pour intégrer des collaborateurs et des collaboratrices dans un nouveau système de classification, que le délibératif puisse se positionner en amont, soit au plus tard lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin.

- Une séance supplémentaire est fixée au lundi 16 mai, ainsi qu'au lundi 23 mai.
- Une à deux séances supplémentaires seront encore fixées, en collaboration entre la Présidente et la Magistrat.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

### c) Divers

=====

La Présidente s'enquérant des suites de l'audit sur le STUM, la Magistrate indique que l'audit est en cours de finalisation. Elle ne l'a donc pas encore reçu. Une fois qu'il aura été rendu, il sera présenté au Conseil administratif, puis à la Commission, étant précisé que ce dossier n'est pas aussi urgent que l'est le dossier du système de classification des fonctions.

### 11) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 2 MARS 2022 – RAPPORTEUR : M. MICHEL VERGAIN

#### a) Confier les contrôles du stationnement à des contrôleurs municipaux du stationnement : que des avantages

=====

Tous les acteurs et intervenants étant présents, la Présidente ouvre la séance par les salutations d'usage puis passe la parole à Mme Gachet afin de présenter le point (a) de l'ordre du jour soit « Confier les contrôles du stationnement à des contrôleurs municipaux du stationnement – que des avantages ».

L'information nous est donnée que le contrat avec la Fondation des parkings avait été résilié pour fin 2022, comme dans d'autres communes, en raison des difficultés rencontrées et aux coûts facturés par celle-ci. Le contrôle des horodateurs n'est pas concerné ni l'attribution des macarons de stationnement. Le Conseil administratif propose de créer de nouveaux postes en lien avec le contrôle du stationnement, comprenant une présence le week-end et dans les parcs ainsi que les remplacements des patrouilleuses scolaires.

La parole est donnée au Lieutenant Gay de la Police municipale qui veut nous démontrer que le Conseil administratif a fait un bon choix en résiliant ce contrat, comme d'autres communes. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Fondation des parkings ne travaillera plus qu'avec Carouge et la Ville de Genève. Il retrace un historique de la régularisation du stationnement sur le territoire communal par l'introduction de la zone de macarons 28A au Grand-Lancy en 2011, puis en 2014 une zone 28B au Petit-Lancy. Ce macaron permet aux habitants ou aux professionnels autorisés de stationner dans la zone sans limite de temps. Pour les visiteurs, ce stationnement est limité à 60 minutes. Le mandat de surveillance est attribué à La Fondation des parkings qui assure un contrôle du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 ou de 9h00 à 18h00 avec deux binômes tournant sur le territoire communal. Le samedi le contrôle n'est assuré que par un seul binôme de 8h00 à 17h00 principalement devant les commerces.

Ce projet d'internalisation de ce service diminuerait les coûts tout en offrant une meilleure réactivité.

Le Lt Gay nous présente ensuite les avantages et inconvénients des deux situations :

#### Avantages de la Fondation des parkings :

- gestion assurée à 100 % par la Fondation ;
- pas de gestion de personnel tant administrativement que financièrement ;
- pas de gestion des clients mécontents, courriers, téléphones, etc. ;
- pas de gestion des statistiques.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

### Inconvénients :

- perte du contrôle du stationnement et des missions moins ciblées dans l'espace et le temps, car il n'y a pas de lien avec les agents ;
- perte de contrôle sur la gestion du personnel opérant sur le territoire de la Commune.

### Avantages d'agents polyvalents communaux

- contrôle du stationnement sur l'ensemble de la commune (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec la Fondation);
- les agents seraient directement sous la responsabilité du service de la police municipale ;
- les missions seraient assurées de manière plus réactive, voire proactive ;
- possibilité de délégation de nombreuses tâches annexes comme remplacer les 30 patrouilleuses scolaires qui représentent un lien social important et qui sont actuellement remplacées par les agents de la police en cas d'absence, et ce malgré un manque d'effectif;
- régler la circulation lors de grands événements (ex. le stade de Genève, le 1<sup>er</sup> août, les cortèges);
- prévenir et informer dans les situations d'incivilités (exemple : faire de la prévention des cyclistes au bord de l'Aire afin qu'ils aillent moins vite sans avoir à verbaliser) ;
- participer aux valeurs du vivre ensemble.

### Inconvénients

- travail supplémentaire pour le Service de la police municipale en matière de planification et d'administration et de la gestion du personnel.

Le Lt Gay nous présente une carte démontrant que nos agents couvriront l'entier de la commune, ce que la Fondation ne fait pas. Les réclamations et les gens mécontents s'adressent en moyenne 500 fois par an par courrier ou courriel, 50 fois au guichet et 230 téléphones en moyenne au service du stationnement.

La commune a effectué un recensement du stationnement et compte 628 cases blanches, 616 cases motos et 463 cases vélos.

Il n'est pas envisagé pour l'instant de confier la gestion des horodateurs à une autre société ou au service stationnement de la commune. En termes de gestion des coûts, on se situe à Fr. 66'533.83 – ce n'est pas rien – et une recette de Fr. 51'998.-- en 2021. [M. Dérobert précisera plus tard que les recettes se montent à Fr. 118'532.--, ce qui laisse un bénéfice à Fr. 51 998.--].

Ces contrôleurs seraient engagés selon l'article 13 de la Loi sur les agents de la police municipale. Au vu de leur formation, une collaboration avec des communes voisines serait envisageable.

La formation de base sera effectuée à l'interne. Ils suivront également un cours théorique et pratique pour les patrouilleuses scolaires, ainsi qu'une formation en premiers secours. 5 postes seraient nécessaires qui seraient entourés par un s/off chef de groupe de la Police municipale. La masse salariale annuelle de ce personnel s'élèverait, y compris les charges sociales, à Fr. 524'926.61. Quelques frais fixes de fonctionnement pour la première année (bureau, licences, souches d'amendes d'ordres, uniformes, etc...).

En termes de comparatif des coûts financiers, la Fondation des parkings coûte Fr. 748'407.--TTC par an Les coûts pour les agents polyvalents communaux sont de Fr. 627'402.-- la première année, et les années suivantes, ce montant est réduit à Fr. 558'795.--. Ainsi, l'économie prévue est de Fr. 121'004.-- la première année, et les années suivantes de Fr. 189'611.--.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

Le Lt Gay nous informe qu'un nouveau système de gestion par QR code des amendes d'ordres est en cours de projet au niveau du canton. Il sera plus économique car le SDS prend à l'heure actuelle 80 ct par souche.

Mme Gachet nous recommande d'accepter le vote de principe même si les postes seront présentés au budget 2023. Si nous attendons l'acceptation du budget 2023 et l'ouverture ainsi que la sélection des postes, le territoire communal ne sera pas contrôlé en raison de la résiliation au 31 décembre 2022 du contrat nous liant à la Fondation des parkings. Donc un manque à gagner !

Votre serviteur s'inquiète des prérequis concernant les postes d'agent du stationnement. Le Lt Gay lui répond que la sélection et la formation sera calquée sur les communes ayant déjà créé leur propre service. Ils ne suivront pas de module d'une école de police municipale et seront uniquement formés à l'interne avec des formations en cours d'emploi leur donnant les outils nécessaires.

Une discussion s'ensuit de manière très positive et l'ensemble de la Commission accueille favorablement cette proposition.

### b) Bilan COVID

=====

Mme Gachet explique qu'étant en fin de phase urgente de phase COVID, il s'agit de mettre en évidence le travail des communes et des astreints sur l'ensemble de ces deux ans rigoureux autant pour la population que les ORPC qui ont dû répondre à des demandes particulières et rapidement. Elle donne la parole à M. Gischig.

#### Engagement - Service S.P.P.S : Bâtiments administratifs, Ville de Lancy

M. Gischig nous présente les missions de la PC lors de l'engagement, premièrement pour la protection des services communaux, puis dès le 17 mars 2020 son engagement au niveau fédéral dans un plan catastrophe au même titre que l'armée, les pompiers et la police afin de protéger la population et les collaborateurs de l'Administration communale.

Il nous présente ensuite son travail de protection ainsi que les achats et quantités de produits nécessaires à désinfecter les locaux communaux et collaboration avec les concierges des écoles ainsi que des employés de la commune. Il nous présente également les fréquences et importance des traitements nécessaires et l'achat de machines de désinfection.

#### Engagement - ORPC Lancy Cressy

À propos de l'engagement de la protection civile, de l'ORPC en 2020, il y a eu 1'282 jours effectués par la protection civile, 254 astreints convoqués et 10 missions. Les professionnels ont été engagés 223 jours. Ils ont été réquisitionnés soit par l'armée pour le domaine sanitaire soit par la protection civile. 8 membres d'état-major ont été également sollicités du fait du tournus sur les sites. En 2021, 992 jours ont été effectués sur 199 astreints et 12 missions. La sollicitation a été de 68 jours de services pour les professionnels et de 7 jours pour l'état-major.

Pendant ces deux ans, la protection civile a eu ces deux casquettes, de protection personnelle et de protection civile, niveau interventions dans la commune. Il est remercié pour son engagement.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022****c) Divers**

=====

Les points suivants ont été soulevés :

- La présence de patrouilleuses scolaires sur la route de Chancy à la hauteur de la Coop
- La clarification de la situation vis-à-vis des parents volontaires qui assureraient la sécurité des enfants sur les passages-piétons
- La formation sur la violence pour les personnes en contact avec tout type de population en particulier au kiosque du parc Louis-Bertrand
- Le rappel de la zone 20 km/h pour les autobus sur la place des Ormeaux
- Le problème de la sortie des camions sur le trottoir de la Migros Palettes
- La pose de panneaux de limitation de la vitesse 40 km/h sur la route de St-Georges à la hauteur de la nouvelle école du Plateau

**12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 3 MARS 2022 –  
RAPPORTEUR : MME VIRGINIE VANDEPUTTE****Divers**

=====

Motion sur les zonages les parcs communaux

Une fiche par parc a été réalisée.

Le foncier est donc systématiquement communal. Les parcelles classées sont très compliquées à développer. Le changement de zone constitue un coût financier, une charge en ressources humaines et la procédure est longue (ça peut prendre 3 ans). Les modifications de zones ne sont peut-être donc pas forcément nécessaires au vu des éléments présentés.

Il est demandé comment le Canton s'est positionné au vu du fait que si le Canton fait lui-même la demande de changement de zone, c'est lui qui assumera les coûts. L'OPS avait recommandé le changement de zone pour le parc Navazza, mais laissant les coûts et les charges à la commune.

La construction d'une crèche par exemple dans un parc est évoquée. Il est expliqué que les motionnaires souhaitent justement éviter cela en protégeant les parcs des changements d'orientation politique ou des volontés politiques.

Deux autres parcs sont non protégés (parc huit et parc Emile-Dupont) et la question de préserver ces parcs se pose toujours, entre autres du point de vue des corridors paysagers qui seraient intéressants à faire évoluer. Pour les motionnaires, la motion garde sa pertinence pour ces parcs-là. La question de la charge que cela représente pour la commune reste à analyser. Il est demandé s'il est possible d'intégrer ces deux parcs dans les fiches du PDCom comme parcs à préserver plutôt qu'en demandant un changement de zone.

L'incidence financière sera nulle par la voie des fiches du PDCom. Le patrimoine financier doit être tenu en compte. Il est avancé que sélectionner les parcs à préserver serait plus raisonnable de ce point de vue en cas de changement de zone.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

Il est expliqué qu'il n'y a pas en soi de procédures simplifiées pour modifier les zones. Cela génère généralement un travail considérable.

Il est convenu que les attentes relatives aux parcs doivent être indiquées dans le PDCOM qui va porter sur dix ans et le groupe motionnaire va réfléchir au vu des éléments vus ce jour ce qu'ils vont proposer finalement pour l'avenir. Il est rappelé que de nombreux parcs sont protégés de facto car il n'y a pas ou plus de droits à bâtir, sont intégrés à un PLQ, etc.

Il est rappelé que dans le PDCOM actuellement en vigueur, les parcs sont considérés comme des zones de verdure, même s'ils ne sont pas formellement catégorisés comme « zones de verdure ». Les zones de verdure peuvent également vivre des constructions d'installations s'ils répondent à un besoin d'utilité publique, même si cela demande une procédure qui peut s'avérer complexe ou longue.

### 13) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 7 MARS 2022 – RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN

---

#### a) Présentation des résultats des indices de chaleur (IDC) 2020 des bâtiments du patrimoine administratif

=====

Les indices de dépenses de chaleur (IDC) sont une obligation légale dans la Loi sur l'énergie; il faut donc établir chaque année cet indice pour chaque immeuble. C'est un indicateur de consommation d'énergie d'un bâtiment pour couvrir ses besoins de chaleur. Il s'exprime en MJ/m<sup>2</sup> par an (l'unité est le mégajoule : l'énergie est mesurée en joules et la puissance est mesurée en watt. Un watt est égal à un joule par seconde).

Ces indices évoluent en fonction des périodes de construction et de comment se déroulent les rénovations. En 1970, les IDC étaient près des 800 MJ/m<sup>2</sup>.an. Actuellement, lorsque des *Minergie* ou des *Minergie P* sont construites, le 100 MJ/m<sup>2</sup>.an est presque atteint, comme par exemple un bâtiment récent comme le BAM, qui est à 97 MJ/m<sup>2</sup>.an.

Selon la loi, lorsque les 800 MJ/m<sup>2</sup>.an sont dépassés (pour moins de cinq preneurs de chaleur et ceci concerne les immeubles locatifs, les bureaux, etc.), il convient de faire un audit du bâtiment, de déterminer les actions de performance énergétique possibles dans les 3 ans, et que cela soit rentable en 2 ans.

Si le bâtiment dépasse les 900 MJ/m<sup>2</sup>.an, il faut aussi établir un audit énergétique, mais également entreprendre des actions en moins de 3 ans (qui doivent être rentables en 2 ans). L'IDC doit être ramené en dessous des 900 MJ/m<sup>2</sup> dans les 5 ans.

L'objectif cantonal est en cours de discussion, mais il est prévu de baisser la limite à 450 MJ/m<sup>2</sup>.an.

Pour diminuer la consommation des bâtiments, il faut accélérer la rénovation énergétique du parc bâti, en quantité et qualité, pour atteindre un taux de 4% (des bâtiments par an en moyenne) de rénovation d'ici 2050, et réduire la consommation énergétique par m<sup>2</sup> grâce à des mesures d'optimisation (baisse de l'IDC moyen du parc immobilier genevois) : l'IDC doit arriver à 230 MJ/m<sup>2</sup>.an, voire en dessous.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

La Commune projette d'entreprendre des Actions de Performance Energétique (APE) sur ses bâtiments qui dépassent les 800 MJ/m<sup>2</sup>.an sur une moyenne de 3 ans. En effet, les bâtiments suivants posent problème en 2020 :

L'école En Sauvy (pas encore rénovée).

L'école des Morgines : le mauvais IDC moyen était dû à des fuites dans la distribution de chauffage, qui a été réparée et la sous-station de chauffage a été rénovée. De plus, les vitrages vont être remplacés par du double-vitrage durant les étés 2022 et 2023. Ainsi, ce bâtiment (dont l'IDC est de 530 MJ/m<sup>2</sup>.an en 2020) va encore s'améliorer.

L'école Cérésolle (une maison de maître datant de la fin du 19e siècle et non isolé) a un IDC 2020 de 782 MJ/m<sup>2</sup>.an. Même si la pose du double vitrage a été effectuée (tout en conservant les cadres d'origine), un audit est nécessaire afin de définir le potentiel d'amélioration de l'IDC et la véranda (chauffée en bois) est énergétiquement un point faible.

Le pavillon de l'Orangerie nécessite aussi un audit afin de déterminer le potentiel d'amélioration.

Le chauffage étant 100% électrique (ce qui est actuellement strictement interdit à Genève), une étude est prévue pour le raccorder au futur CàD.

La salle communale du Grand-Lancy : son IDC est à 806 MJ/m<sup>2</sup>.an. Un audit serait donc nécessaire pour déterminer son potentiel d'amélioration énergétique, mais l'avenir du bâtiment étant encore incertain, aucune action n'est envisagée pour le moment.

Précisons que ce bâtiment est intéressant pour le Service des monuments et des sites notamment par son patrimoine historique.

Cependant, plusieurs bâtiments ont effectué des actions qui ont eu un impact favorable sur l'IDC :

- l'école du Bachet est descendu de 23% par rapport à 2017 (suite à la signature d'un contrat d'optimisation avec les SIG)
- l'école des Palettes, dont la consommation a été réduite de 39%, grâce à une rénovation (isolation de l'enveloppe et doubles vitrages)
- et la mairie, dont la consommation a été réduite de 29%, grâce à l'isolation de la toiture et des doubles vitrages.

### **b) Présentation du projet de conduite à distance Cadiom au Petit-Lancy pour le raccordement de bâtiments du patrimoine administratif et financier**

Il y a plusieurs réseaux : CADIOM1, GeniLac, le CàD Palettes, qui ont différentes sources primaires de chaleur. Les réseaux de chauffage à distance sont privilégiés par le Canton, car ils sont beaucoup plus efficaces du point de vue énergétique qu'une chaufferie individuelle, d'autant plus si elle fonctionne au gaz ou au mazout.

Le réseau de chaleur à distance CADIOM est un réseau de conduite à distance qui fournit de la chaleur à plusieurs clients via l'usine des Cheneviers<sup>2</sup>. Celle-ci est reliée aux immeubles par un réseau de distribution à deux canalisations d'eau surchauffée enterrées (l'aller et le retour). Le raccordement des immeubles se fait par des sous-stations d'échange de chaleur.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

Ce réseau est à 50% renouvelable (car issue des Cheneviers) et à 50% au gaz naturel.

Le but du remplacement de toutes les chaufferies à énergie fossile (le délai devrait être à 2050) est de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Les enjeux : Il y a 8 défis énergétiques du Canton dont la priorité N°3 : le déploiement des réseaux thermiques structurants (chaud et froid). En 2030, il y aura 1150 GWhs de chaleur et 150 GWhs de froid seront distribués par les réseaux thermiques structurants et 80% d'énergies renouvelables et de récupérations dans les réseaux en 2030.

Alors qu'il y avait 120 km de réseaux thermiques en 2018, ceux-ci seront augmentés jusqu'à 250 km en 2030.

Le raccordement à CADIOM permet donc de :

- supprimer 10 chaudières à gaz
- sortir de 1'190 kW de puissance énergétique de fossile.

Un certain nombre de bâtiments seront à raccorder en fonction du tracé du réseau CADIOM au Petit-Lancy.

A l'origine, le contrat du CFPT Bertrand (qui était placé à la fin du réseau) prévoyait 3000 kW de puissance, et des actions énergétiques ont eu lieu afin d'améliorer l'enveloppe, et les besoins ont baissé de 1500 kW.

Il y aura plusieurs bénéfices non énergétiques :

- la diminution des frais d'entretien des chaufferies
- l'augmentation de l'indépendance vis-à-vis des marchés du fossile
- la diminution de l'émission de gaz à effets de serres
- et l'augmentation de l'image de marque de la Ville de Lancy.

Le planning :

- 2022-2023 : pose des conduites CADIOM (selon l'avancement de Bac-Maisonnettes car prioritaire)
- été 2023-2024 : le raccordement à CADIOM des autres immeubles de la commune.

Concernant la répartition des coûts :

- CADIOM prendrait à ses frais les fouilles, la pose des conduits jusqu'à l'échangeur de chaleur dans les bâtiments, et la remise en état de la chaussée
- Aux frais de la Ville de Lancy, il y aura l'élimination des chaudières, la modification des installations pour le raccordement à l'échangeur de chaleur CADIOM, et le raccordement des immeubles Esserts/Bertrand depuis la sous-station de l'un des immeubles.

Un contrat sera signé engageant la ville pour 30 ans, renouvelable par tranches de 10 ans. Ces 30 ans passés, une taxe de raccordement à la mise en service en fonction de la puissance (pour une prime de puissance annuelle de Fr. 21.73.-/kW) devra être perçue. Le prix du kWh de chaleur sera à Fr. 0.10/kWh.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**Divers travaux seront à effectuer :

- une étude d'ingénieur doit encore avoir lieu pour le CàD Esserts-Bertrand (réseaux, chaufferies)
- Il faudra également procéder aux soumissions et aux appels d'offre
- puis, revenir à la Commission travaux pour présenter le projet
- enfin, voter un des crédits d'investissement par le Conseil municipal
- et les travaux et l'exécution de ceux-ci seront planifiés.

Précisons que le CàD Palettes est vendu "50% renouvelable" actuellement et annoncé "80% renouvelable" en 2030.

**c) Divers**

=====

Passerelle route de Chancy

Celle-ci devait être livrable au printemps 2022, mais l'OCT n'a pas donné l'autorisation, car il y a un problème d'accessibilité pour mettre en œuvre ces travaux par la route de la Rampe-qui-Dort. Une grande grue devra être fixée sur la rampe pendant 5 semaines mais plutôt en septembre.

Les arbres sont préservés le mieux possible (la passerelle traverse une zone d'arbres) et un ascenseur est en construction.

Prix des matériaux

La commune considère l'impact des prix des matériaux notamment concernant les entreprises avec lesquelles Lancy a déjà des contrats (respectivement les futurs chantiers envisagés par la Ville) en négociant au mieux les contrats et, tout en essayant de bloquer le plus possible les différents paramètres, il serait envisageable de ralentir le rythme des gros travaux.

Précisons que le bois, l'acier et l'aluminium sont des éléments plutôt impactants, il faut donc construire mieux, de façon plus efficace, et moins.

**POINTS FINAUX****14) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE LANCY-FLORIMONT, EN REMPLACEMENT DE M. THIERRY AESCHBACHER**

---

Mme Equey : le groupe PLR propose M. Yannick Hanifi, en remplacement de M. Thierry Aeschbacher.

*Cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022****15) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA FONDATION COMMUNALE IMMBOLIERE DE LANCY, EN REMPLACEMENT DE M. THIerno BARRY**

---

M. Clémence : le groupe socialiste propose Mme Natacha Boussina comme représentante du Conseil municipal à la FCIL.

*Cette proposition est acceptée par 28 oui, 0 non, 3 abstentions.*

**16) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. Antich : comme je vois que Mme Beun n'a pas demandé la parole, je vais me permettre de poser une question sur l'avenue Eugène-Lance. A l'inverse, au lieu de demander pourquoi on a enlevé les passages-piétons, je vais demander pourquoi en reste-t-il ? Parce qu'au bout de la route du Bachet, juste avant le panneau de fin de zone 30, il reste un passage-piéton, ainsi qu'en face du chemin des Pontets, au niveau de la pétanque et vers la BP vers la sortie du CEVA, il y a aussi deux passages-piétons.

M. Jotterand : merci M. Antich. La seule chose que l'on peut regretter c'est que ce Conseil municipal ne soit pas certifiant, sinon on aurait bientôt notre Bachelor en l'avenue Eugène-Lance.

M. Clémence : j'aimerais annoncer les commissions que Mme Sönmez va reprendre. La Sécurité, les Travaux et les Sports, et Mme Ruerat reprendra la Sociale.

Mme Monod : une remarque concernant le rapport que nous avons reçu, dont la conclusion nous a fortement étonné au vu de ce qui a été dit et annoncé en commission lors du vote sur les travaux du skatepark. Simplement signaler que l'on se réjouit de pouvoir étudier le nouveau rapport et en discuter en commission.

Mme Fernandez : deux choses. Je ne sais pas si c'est possible de changer dans le procès-verbal, parce que je ne me suis pas abstenue lors du dernier vote, mais je n'ai pas appuyé assez vite. Je ne sais pas si on peut ajouter que j'étais en faveur de Mme Boussina à la FCIL.

Ma question porte sur les opérations de répression anti-cyclistes qui se produisent à Lancy comme c'était le cas le 22 mars dernier à la route du Grand-Lancy vers 8h00 du matin. De mon expérience, ces opérations ont toujours lieu à des endroits où les conduites illégales des cyclistes sont dues à l'absence d'aménagements et aux problèmes que cela pose en termes de sécurité pour ces personnes. Et donc je questionne cette pratique répressive, clairement les amendes qui sont distribuées à ces occasions et je voudrais demander s'il serait possible d'envisager plutôt de remplacer cela par de la prévention et idéalement des aménagements adaptés.

M. Jotterand : par rapport au vote, je serai un Président intransigeant, le vote est enregistré ainsi dans le système, l'enjeu n'est pas là extrêmement fort mais c'est plus simple de faire comme cela.

Mme Bonvin Bonfanti : c'est par rapport à une question que j'ai posée auparavant sur la taxe professionnelle. C'était une question écrite à laquelle on a répondu que les réponses seraient données en Commission des finances. Toutefois, la Commission des finances a décidé de ne pas rapporter ce sujet au Conseil municipal, ce qui fait que je n'ai toujours pas de réponse écrite à

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022

ma question écrite et qu'un des objectifs de ma question, si je l'ai faite par écrit, c'est bien de pouvoir avoir un document écrit qui y répondait et qui soit accessible à toutes et tous. De ce fait, j'aimerais bien avoir une réponse écrite à cette question écrite.

Mme Gachet : concernant la première question en lien avec le streetpark, j'ai pris connaissance de ce document en même temps que vous puisqu'on a mis très longtemps à le retrouver. Juste rappeler que la construction du streetpark n'est pas de mon fait, j'ai récupéré ce projet qui a été porté au tout début par la Ville de Carouge puisque celle-ci a mis à disposition, il y a eu un partenariat et finalement c'est seulement maintenant que Lancy a ressorti le streetpark comme étant un instrument d'intégration sociale comme lieu sportif et que l'on a réussi à mettre la main là-dessus. C'est vrai que nous sommes très inquiets du relevé de ces statistiques, raison pour laquelle on a immédiatement demandé au SABRA de refaire un relevé aussi bien au niveau du bruit qu'au niveau de la pollution.

Concernant l'opération répressive, c'était aussi pour faire suite au courrier qui a été adressé au Conseil municipal de certains riverains qui disaient que les cyclistes roulaient sur les trottoirs de manière trop rapide et que c'était interdit. On a répondu à la lettre et effectivement les cyclistes qui roulent sur le trottoir, c'est interdit. Il y a eu des opérations de prévention, à un moment donné il y a la répression et le problème c'est que si on ne le fait pas, on aura d'autres riverains qui vont se plaindre et si on le fait on a les gens qui se sont faits attrapés qui se plaignent. C'est une situation un peu compliquée. J'ai aussi eu une plainte par rapport à des trottinettes électriques, donc un papa qui est venu. C'est vrai que c'est un peu plus long mais si le cycliste ou si la personne en trottinette se sent en danger de circuler sur la route, il peut pousser son véhicule sur le trottoir, il n'est pas obligé de rouler à fond sur le trottoir. Le but est aussi de protéger le piéton. Donc c'est un peu compliqué, la Police municipale fait énormément de prévention, par rapport au kit lumière par exemple, ils distribuent systématiquement des kits lumière en parallèle de l'amende, le coût de l'amende est à peu près équivalent au prix des lumières que l'on fournit. Il faut savoir également que ces grosses opérations sont conduites sur demande du Canton, c'est le Canton qui décide du lieu et des heures sur un certain nombre de points dangereux et la Police municipale s'associe à ces opérations. Cette opération-là fait très clairement suite à la plainte et vous avez la lettre sur cette route du Grand-Lancy pour laquelle on n'a pas de solution. C'est vraiment une difficulté que l'on a, ce lieu est connu, on n'a pas de solution. Il n'empêche qu'on ne peut pas rouler sur un trottoir à vélo et en trottinette électrique, cela c'est une évidence.

Concernant la réponse écrite, on produira une réponse.

M. Jotterand : merci Mme la Maire. On apprend ainsi que la Police municipale fait en quelque sorte de la vente forcée... Et maintenant nous allons tout apprendre sur l'avenue Eugène-Lance.

Mme Moyard : je ne sais pas combien d'épisodes il y aura à ce feuilleton. La réponse est simple, M. Antich, c'est qu'on est hors du périmètre des travaux. En fait, il y en a trois qui ont été laissés sur Eugène-Lance, un à hauteur de l'école, parce qu'il est à côté de l'école, qui est une des dérogations possibles, un est à la hauteur de la piscine, pour les mêmes raisons en termes d'affluence très forte et beaucoup de mouvements de véhicules, que ce soient des voitures mais également des deux-roues motorisées ou non. Et ce n'est pas de ceux-là auxquels vous faisiez référence, c'est celui qui est encore après mais qui est hors du périmètre des travaux. Donc, il sera supprimé quand il y aura le réaménagement de la partie sud d'Eugène-Lance, qui est en préparation entre le service de l'aménagement du territoire et celui des travaux, mais qui fait partie du projet d'agglomération et de réaménagement plus qualitatif d'Eugène-Lance, donc cela viendra. Et oui, même ce bout-là d'Eugène-Lance est en zone 30, mais comme je vous l'ai déjà dit à cet hémicycle trois, voire quatre fois, une zone 30 ne doit pas avoir de passages-piétons, cela fait longtemps qu'elle est en zone 30, cela fait longtemps qu'il y avait des passages-piétons, l'OCT tolère qu'on ne les enlève pas tant qu'on ne fait pas de réaménagements, mais

## **Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

au moment où on fait des réaménagements, on doit se mettre en conformité. Pour l'instant, celui auquel vous faites référence reste, à terme il disparaîtra. Suite au prochain épisode...

M. Jotterand : il est temps de clore la séance, la prochaine aura lieu le 28 avril 2022.

La séance est levée à 21h40.

**Le Secrétaire :**

**Deborah Mühle**

**Le Président :**

**Matthieu Jotterand**

**VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 mars 2022**

**QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.